



Le commerce et les investissements chinois, et les forêts du bassin du Congo

Synthèse des études de cadrage réalisées au Cameroun, en
République démocratique du Congo et au Gabon

Louis Putzel

Samuel Assembe Mvondo

Laurentine Bilogo Bi Ndong

Reine Patrick Banioguila

Paolo Cerutti

Julius Chupezi Tieguhong

Robinson Djeukam

Noël Kabuyaya

Guillaume Lescuyer

William Mala

Le commerce et les investissements chinois, et les forêts du bassin du Congo

Synthèse des études de cadrage réalisées au Cameroun, en
République démocratique du Congo et au Gabon

Louis Putzel

Samuel Assembe-Mvondo

Laurentine Bilogo Bi Ndong

Reine Patrick Banioguila

Paolo Cerutti

Julius Chupezi Tieguhong

Robinson Djeukam

Noël Kabuyaya

Guillaume Lescuyer

William Mala

Document de travail 123

© 2013 Centre de recherche forestière internationale

Le contenu de cette publication est soumis à une licence des Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0

Putzel L, Assembe-Mvondo S, Bi Ndong LB, Banioguila RP, Cerutti P, Tieguhong JC, Djeukam R, Kabuyaya N, Lescuyer G et Mala W. 2013. *Le commerce et les investissements chinois, et les forêts du bassin du Congo : synthèse des études de cadrage réalisées au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Gabon*. Document de travail 123. Bogor, Indonésie : CIFOR.

Traduction de : Putzel L, Assembe-Mvondo S, Bi Ndong LB, Banioguila RP, Cerutti P, Tieguhong JC, Djeukam R, Kabuyaya N, Lescuyer G and Mala W. 2011. *Chinese trade and investment and the forests of the Congo Basin: synthesis of scoping studies in Cameroon, Democratic Republic of Congo and Gabon*. Working Paper 67. Bogor, Indonesia: CIFOR.

Photo de couverture : FairPhone (www.fairphone.com).

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle est courante dans le bassin du Congo. Une part importante des minerais et minéraux exportés est extraite par des personnes et des familles qui, comme ici, lavent à la main le cuivre et le cobalt dans une rivière de la province du Katanga, en République démocratique du Congo.

CIFOR
Jl. CIFOR, Situ Gede
Bogor Barat 16115
Indonésie

T +62 (251) 8622-622
F +62 (251) 8622-100
E cifor@cgiar.org

cifor.org

Nous tenons à remercier tous les donateurs qui ont soutenu cette recherche avec leurs contributions au Fonds du CGIAR. Pour une liste des donateurs au Fonds, s'il vous plaît voir : <https://www.cgiarfund.org/FundDonors>.

Tous les points de vue figurant dans cet ouvrage sont ceux des auteurs. Ils ne représentent pas forcément les points de vue du CIFOR, des responsables de la rédaction, des institutions respectives des auteurs, des soutiens financiers ou des électeurs.

Table des matières

Abréviations	v
Remerciements	vi
Résumé analytique	vii
1 Introduction	1
2 Méthodologie	4
2.1 Sélection des pays pour le cadrage préliminaire	4
2.2 Méthode de cadrage	4
3 Vue d'ensemble	7
3.1 Relations économiques et politiques de la Chine avec le Cameroun, le Gabon et la RDC	7
3.2 Vue d'ensemble par secteur : forêts, mines et agriculture au Gabon, au Cameroun et en RDC	8
3.3 Promotion des investissements au Cameroun, en RDC et au Gabon	12
3.4 Tendances du commerce et des investissements sino-africains dans les matières premières et par secteur au Cameroun, en RDC et au Gabon	14
4 Activités des sociétés chinoises dans le secteur forestier	19
4.1 Gabon	19
4.2 Cameroun	21
4.3 République démocratique du Congo	22
5 Activités chinoises dans le secteur minier	24
5.1 RDC	24
5.2 Gabon	28
5.3 Cameroun	29
6 Activités chinoises dans le secteur agricole	31
6.1 Cameroun	31
6.2 République démocratique du Congo	31
7 Conclusion : conséquences pour la recherche future	34
8 Références	37

Listes des figures et des tableaux

Figures

1	Commerce et investissements chinois dans le bassin du Congo	1
2	Affiche de propagande chinoise de 1975 illustrant l'aide agricole chinoise en Afrique	7
3	Exportations de bois du Gabon, du Cameroun et de RDC vers la Chine	15
4	Principales exportations de minerais du bassin du Congo vers la Chine, 2000-2008	16
5	Investissements directs étrangers sortants chinois au Cameroun, au Gabon et en RDC, 2003-2009	17
6	Carte de juin 2010 indiquant la superficie et la répartition des concessions de bois appartenant aux entreprises chinoises (en jaune)	20
7	Proportion des permis miniers sous couvert forestier	24
8	Images satellite 2009 de la concession de Dikulwe-Mashamba de la Sicominex	26
9	Site de cobalt d'une co-entreprise chinoise près de Kasamfu, province du Katanga, RDC	27
10	Empiètement des permis d'exploration minière sur les concessions forestières et les parcs nationaux dans le sud-est du Cameroun	30
11	Carte agricole du Cameroun indiquant la localisation de Nanga Eboko (cercle rouge)	32

Tableaux

1	Étendue et évolution du couvert forestier entre 2005 et 2010 dans les pays du bassin du Congo	5
2	Thème et localisation des études de cadrage de terrain dans les pays du bassin du Congo	5
3	Aide bilatérale et prêts chinois à la RDC dans le budget d'État 2010	8
4	Contribution du secteur forestier aux recettes fiscales et au PIB	9
5	Exportations de minerais de la RDC	10
6	Exportations agricoles camerounaises	11
7	Promotion gouvernementale de la zone économique spéciale du Gabon	13
8	Résumé des principales hypothèses tirées des présentations générales des secteurs et des chiffres du commerce et des investissements	18
9	Classement des concessions selon l'origine des titulaires	21
10	Production de bois annuelle, total Cameroun et groupe hongkongais	22

Abréviations

ACIDH	Association contre l'impunité pour les droits humains (RDC)
ANAPI	Agence nationale pour la promotion des investissements (RDC)
APIP	Agence de promotion des investissements privés (Gabon)
BC	bassin du Congo
CAF	Coût, assurance et fret
CdC	Cahier des charges
CFA	Franc CFA
CFAD	Concession forestière sous aménagement durable
CICMH	Compagnie industrielle et commerciale des mines de Huazhou
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CITIC	China International Trust and Investment Corporation
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNY	Yuan chinois
CPAET	Convention provisoire d'aménagement-exploitation-transformation (Gabon)
CSC	Convention sino-congolaise
DGF	Direction générale des forêts du ministère de l'Environnement (RDC)
DIMA	Concession minière de Dikulwe-Mashamba, à Kolwezi, RDC
FAB	Franco à bord
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FC	Franc congolais
FSC	Forest Stewardship Council
Gécamines	Générale des carrières et des mines (RDC)
GEEC	Groupe d'études environnementales du Congo
ICRAF	Centre international pour la recherche en agroforesterie
IDE	Investissement direct étranger
IDES	Investissement direct à l'étranger sortant
MOFCOM	Ministère du commerce chinois
MoU	Protocole d'accord
PFA	Permis forestier associé
PGG	Permis de gré à gré
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMURR	Programme multisectoriel d'urgence pour la réhabilitation et la reconstruction (RDC)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAID	Rights and Accountability in Development (ONG britannique)
RC	République du Congo
RCA	République centrafricaine
RDC ou RD Congo	République démocratique du Congo
SOE	Entreprise d'État
TTRECED	Technical Training Centre for Development (Cameroun)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UFA	Unité forestière d'aménagement
ZES	Zone économique spéciale

Remerciements

Ce document de travail fait partie du projet « Le commerce et les investissements chinois en Afrique : évaluation et gestion des compromis pour les économies nationales, les moyens de subsistance locaux et les écosystèmes forestiers », initié en 2010 par le CIFOR. Ce projet a été rendu possible par une subvention du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (contrat BMZ-GTZ-BEAF n° 81121785). Les auteurs remercient les partenaires du projet pour leurs contributions à ce rapport : Brainforest au Gabon, le Technical Training and Research Centre for Development (TTRECED) au Cameroun, le Centre international pour la recherche en agroforesterie (pôle Chine et Asie orientale) ainsi que l'Institut des études africaines de l'université de Leipzig. Nous remercions en particulier Andreas Wilkes et Huang Wenbin, du Centre international pour la recherche en agroforesterie, ainsi que Helmut Asche et David Engelhardt, de l'université de Leipzig.

Nous sommes également reconnaissants envers Richelieu Zue Obame et Johanna Janssen, du Centre d'études chinoises de l'université de Stellenbosch, pour leurs contributions aux recherches menées par Brainforest. Nos collègues Rubeta Andriani, Laura German, Manuel Guariguata, Wanggi Jaung, Robert Nasi, Krystof Obidzinski, Pablo Pacheco, Elena Petkova, Atie Puntodewo, George Schoneveld, Cyrie Sendashonga, Andrew Wardell et Xu Jianchu, entre autres, ont participé à la conception et au développement de ce projet et ont fourni des conseils et une aide très utiles. En outre, Théodore Trefon, Shango Mutambwe, Daniel Tiveau, Lars Ekman et d'autres personnes trop nombreuses pour être mentionnées ont été des sources précieuses de suggestions et de contacts. Enfin, les auteurs souhaitent remercier les nombreux collaborateurs et informateurs dans le bassin du Congo, qui nous ont consacré leur temps, leurs réflexions et leurs informations inestimables.

Résumé analytique

Au cours de la dernière décennie, depuis la mise en œuvre de la politique d'expansion extérieure, qui vise à favoriser l'investissement chinois à l'étranger, l'intérêt des entreprises chinoises – tant privées que les entreprises d'État – pour les ressources naturelles et d'autres opportunités d'investissement dans le bassin du Congo a considérablement augmenté. Ce rapport est une synthèse de trois études de cadrage menées par le CIFOR et ses partenaires sur les activités de commerce et d'investissements chinois dans les secteurs forestier, minier, et agricole au Cameroun, en République démocratique du Congo (RDC) et au Gabon. Les impacts potentiels de ces activités sur les forêts et les communautés riveraines sont également passés en revue. Des études menées par des partenaires en Chine et en Allemagne viennent compléter les diagnostics établis dans les trois pays concernés. Toutes ces études ont été menées dans le cadre du projet du CIFOR intitulé « *Chinese trade and investment in Africa: Assessing and governing trade-offs to national economies, local livelihoods and forest ecosystems* »¹, lancé en 2010.

Cette étude a sélectionné le Cameroun, la RDC et le Gabon pour les raisons suivantes :

- L'importance croissante du marché chinois dans le secteur et le commerce des grumes et sciages au Cameroun et au Gabon ;
- Une augmentation spectaculaire des exportations de minerais de la RDC vers la Chine ainsi qu'une dépendance relativement élevée du pays aux investissements chinois dans ce secteur.

L'évaluation s'est faite par le truchement de collecte et d'examen des documents et des statistiques disponibles, des interviews des principaux informateurs, et des visites sur le terrain là où des projets chinois majeurs ont été identifiés. Il s'agit d'un travail préliminaire pour développer et affiner les hypothèses que le projet testera dans une seconde phase par une recherche en profondeur dans une sélection de sites stratégiques dans les trois mêmes pays.

Ces études préliminaires ont mis en exergue plusieurs informations utiles et contribuent à une meilleure compréhension des principales tendances liées au commerce des ressources naturelles entre les pays cibles et la Chine, des principaux secteurs économiques ciblés par des investisseurs chinois, du rôle des agences nationales dans la promotion de l'investissement et chargées de contrôler l'adhésion des entreprises aux exigences environnementales et sociales, ainsi que des processus informels jouant sur l'investissement et l'acquisition de terres ou d'autres ressources. Ces informations demeurent toutefois essentiellement qualitatives et mériteront d'être complétées par une collecte de données plus ciblées. La future phase de recherche se basera sur des études approfondies d'un petit nombre de sites stratégiques et permettra une évaluation comparative des effets liés au commerce et à l'investissement chinois et non chinois dans ces zones.

Les observations préliminaires révèlent que les investissements chinois dans la région du bassin du Congo ont beaucoup augmenté, ce qui se traduira probablement par une croissance considérable des flux de ressources naturelles vers l'Asie. En RDC, l'accord Sicominex, un investissement de 6 milliards de dollars visant l'exploitation d'un important gisement de cuivre, devrait apporter une amélioration considérable des infrastructures. Cependant, les activités des PME chinoises travaillant dans des mines à petite échelle et/ou achetant des minerais provenant de l'extraction informelle, sont préoccupantes en termes d'impacts environnementaux et sociaux. Au Gabon, les entreprises chinoises détiennent actuellement 121 concessions forestières, ce qui représente des droits d'exploitation sur environ 2,67 millions d'hectares, soit plus de 10 % de la superficie de forêt dense du Gabon. Néanmoins, l'engagement de certaines de ces sociétés dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement forestier pour assurer leurs responsabilités sociale et environnementale est encore assez lent. En revanche, en RDC, les entreprises chinoises n'ont pas réussi à s'adapter aux changements du code forestier et ont été exclues de l'octroi ou de la reconversion des titres de concession. En RDC et au Cameroun, des sociétés agro-industrielles

¹ Voir *China's trade and investment in Africa*, CIFOR, Bogor, Indonésie, www.cifor.cgiar.org/China-Africa (Mai 2011).

chinoises ont négocié le droit d'exploiter des parcelles de terres agricoles de l'ordre de 10 000 à 100 000 hectares pour développer des cultures vivrières ou des palmeraies. Les transactions associées à ces projets agricoles ne sont pas toujours dans le meilleur intérêt des communautés locales occupant ces terres de façon formelle ou informelle.

En général, les études préliminaires ont permis de constater que :

1. La participation des entreprises chinoises dans le secteur informel ou artisanal de l'exploitation minière à petite échelle est potentiellement une source importante de déforestation et/ou de dégradation des forêts, en particulier dans les zones qui attirent un grand nombre de mineurs migrants.
2. Dans le secteur forestier, les entreprises chinoises ont acquis des concessions importantes au Gabon, dont certaines jouxtent des parcs nationaux. Notre aperçu suggère qu'il y a une nécessité d'effectuer une étude plus approfondie de leurs activités, qui varient considérablement au regard de leur conformité à la législation et aux normes d'aménagement forestier durable. Dans les trois pays, il est nécessaire de poursuivre l'étude des liens entre les entreprises chinoises et le secteur informel du bois. Dans cette perspective, une approche comparative est nécessaire pour déterminer les effets relatifs des commandes et des activités chinoises par rapport à leurs concurrents.

3. Dans le secteur agricole, les investissements chinois n'ont pas encore atteint un niveau où un impact substantiel est à prévoir. Toutefois, des investissements importants pourraient se concrétiser au cours des prochaines années.

D'autres recherches sont nécessaires pour mesurer les retombées économiques des investissements chinois et évaluer leurs coûts et avantages relatifs par rapport à d'autres investisseurs européens, américains, sud-africains et australiens, entre autres. Deux facteurs contextuels doivent être davantage analysés pour améliorer le rendement des investissements chinois sur la société, tout en mitigant leurs coûts environnementaux et sociaux : d'une part, l'application effective de la législation nationale, provinciale et locale et, d'autre part, le système institutionnel qui combine structures formelles et systèmes coutumiers. Des études complémentaires pourraient porter, par exemple, sur les lois relatives à la terre et aux ressources, les agences de promotion des investissements, les bureaux de surveillance environnementale, ainsi que sur les chefs locaux et les fonctionnaires dotés du pouvoir d'attribuer les terres. En outre, il existe un besoin de mieux définir les responsabilités des investisseurs – comme les banques, les sociétés publiques et privées, et, le cas échéant, les gouvernements étrangers – dans les pays du bassin du Congo dans l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices sur le financement responsable et la mise en œuvre des projets de développement.

Executive summary

Over the past decade, since the implementation of China's 'going abroad' policy, mainland Chinese State-owned and private companies have significantly increased their interests in the resources and investment opportunities of the Congo Basin (CB), bringing new opportunities as well as potential social and environmental costs. This report is a synthesis of some main findings of preliminary scoping studies conducted by CIFOR and partners in Cameroon, Democratic Republic of Congo (DRC) and Gabon. It focuses on how Chinese trade and investment in the forestry, mining and agricultural sectors might impact forests and forest-dependent communities in the heavily forested region. The report also relies on studies of trade and investment data and Chinese policies conducted by partners working remotely from China and Germany. All studies were conducted under the CIFOR project 'Chinese trade and investment in Africa: Assessing and governing trade-offs to national economies, local livelihoods and forest ecosystems', initiated in 2010.

Cameroon, DRC and Gabon were selected for this study primarily because of the growing importance of the Chinese market for logs and sawnwood in Cameroon and Gabon; and, in DRC, a dramatic growth in mineral exports to China as well as a comparatively high dependency on Chinese investment. The scoping exercise included collection and review of documents and available statistics, key informant interviews and field visits to locations where Chinese projects of interest had been identified. It is a preliminary work, and primarily an exercise to develop and refine hypotheses to be tested through selection of specific sites for in-depth research.

The scoping studies yielded useful results, including an increased understanding of the main trends in natural resources trade between the target countries and China, and the major land-based productive sectors targeted by Chinese investors. The studies also considered the role of national agencies tasked with promoting investment and overseeing corporate adherence to environmental and social requirements, and provided a better understanding of the informal processes surrounding investment and acquisition

of land and other resources. The degree to which the report answers quantitative questions (extent of deforestation, jobs created, etc.) is limited and will require more targeted data collection. Future research phases, in which specific cases will be selected for in-depth study, will permit a more comparative assessment of Chinese vs. non-Chinese trade and investment in selected locations than was possible during the preliminary scoping stage.

Preliminary observations reveal that current Chinese investments in the CB region dwarf all prior figures and are likely to greatly expand material trade flows. In DRC, the Sicomines deal, a USD6 billion investment, will bring major infrastructure developments in return for rights to mine a major copper deposit; however, the activities of small- to medium-sized Chinese companies engaged in small-scale mining and buying from the informal sector are currently of greater concern for environmental and social impacts. In Gabon, Chinese companies in 2010 owned 121 concession permits to manage and log 2.67 million ha of forestland, which is more than 10% of Gabon's dense forest area; however, their development and implementation of management plans to ensure sustainability and social responsibility has been slow. In contrast, in DRC, Chinese companies have not managed to adapt to changes in the Forest Law and have been excluded from the granting/renewal of concessionary rights. In DRC and Cameroon, Chinese agribusiness companies have recently been negotiating for parcels of agricultural land of 10 000 to 100 000 ha, for food and palm oil production projects. The initial land deals associated with these developments may not be in the best interest of local farmers with informal or customary tenure and usufruct rights over the same lands.

In general, the preliminary studies found that:

4. The involvement of Chinese companies, particularly in the small-scale and artisanal mining segments of the mining sector, is potentially a significant source of deforestation and especially forest degradation in areas that attract large numbers of migrant diggers.
5. In the forestry sector, Chinese companies have acquired substantial concessionary holdings

in Gabon, some of which border on national parks. Our overview suggests that the activities of Chinese companies on the ground in Gabon need more in-depth study. The companies vary greatly in their compliance with legislation and other responsibility norms in their activities within the forest, and in their development and implementation of sustainable management plans. In all three countries, further study is needed of the articulations between Chinese companies and the informal timber sector, and a comparative approach is needed to determine the relative effects of the Chinese market and Chinese companies vs. other markets and non-Chinese companies.

6. In the agricultural sector, Chinese investment has not yet reached a level where a substantial impact is to be expected. However, such investments are planned for the future, and may materialise over the next few years.

Further research is needed to measure the economic returns on Chinese investments, and systematically to assess their relative costs and benefits compared to other investors, including European, North American, South African and Australian companies. Initial results point to a need to better understand the efficacy of national, provincial and local laws and institutions and customary systems in ensuring the highest returns to society on investments while reducing and mitigating environmental and social costs. Further studies would include, for example, land and resource laws, investment promotion agencies and environmental oversight bureaus, and officials and local chiefs with authority to allocate land. In addition, the responsibilities of investors in CB countries need to be better defined, including banks, corporations, and, where relevant, foreign governments, in order to form and implement guidelines on responsible finance and project implementation.

1. Introduction

Ces dix dernières années, conformément aux tendances observées dans toute l'Afrique, l'intérêt des Chinois pour les ressources et les possibilités d'investissement dans le bassin du Congo (BC) s'est accru, et le débat désormais récurrent sur les bénéfices économiques pour les Africains d'une coopération avec la Chine par rapport aux potentiels coûts environnementaux et sociaux découlant des activités de cet acteur nouveau et colossal a toute sa place ici, comme dans d'autres régions du continent. Toutefois, certaines caractéristiques du BC et des intérêts de la Chine ont soulevé un ensemble particulier de questions relatives à l'avenir des forêts de la région et au bien-être des populations qui en dépendent.

L'élément le plus intéressant pour les chercheurs forestiers internationaux est l'étendue des forêts naturelles restantes dans la région (figure 1). Au total, le Cameroun, le Congo-Brazzaville, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine (RCA) et la République démocratique du Congo (RDC) abritent presque 162 millions ha de forêts tropicales humides denses et environ 30 millions ha de forêts miombo (Eba'a Atyi *et al.* 2010). Dans la grande région d'Afrique centrale, les écosystèmes forestiers constituent la principale source de nourriture (produite dans les fermes forestières) pour plus de 30 millions de personnes, tandis que plus de 50 millions de personnes dépendent d'une

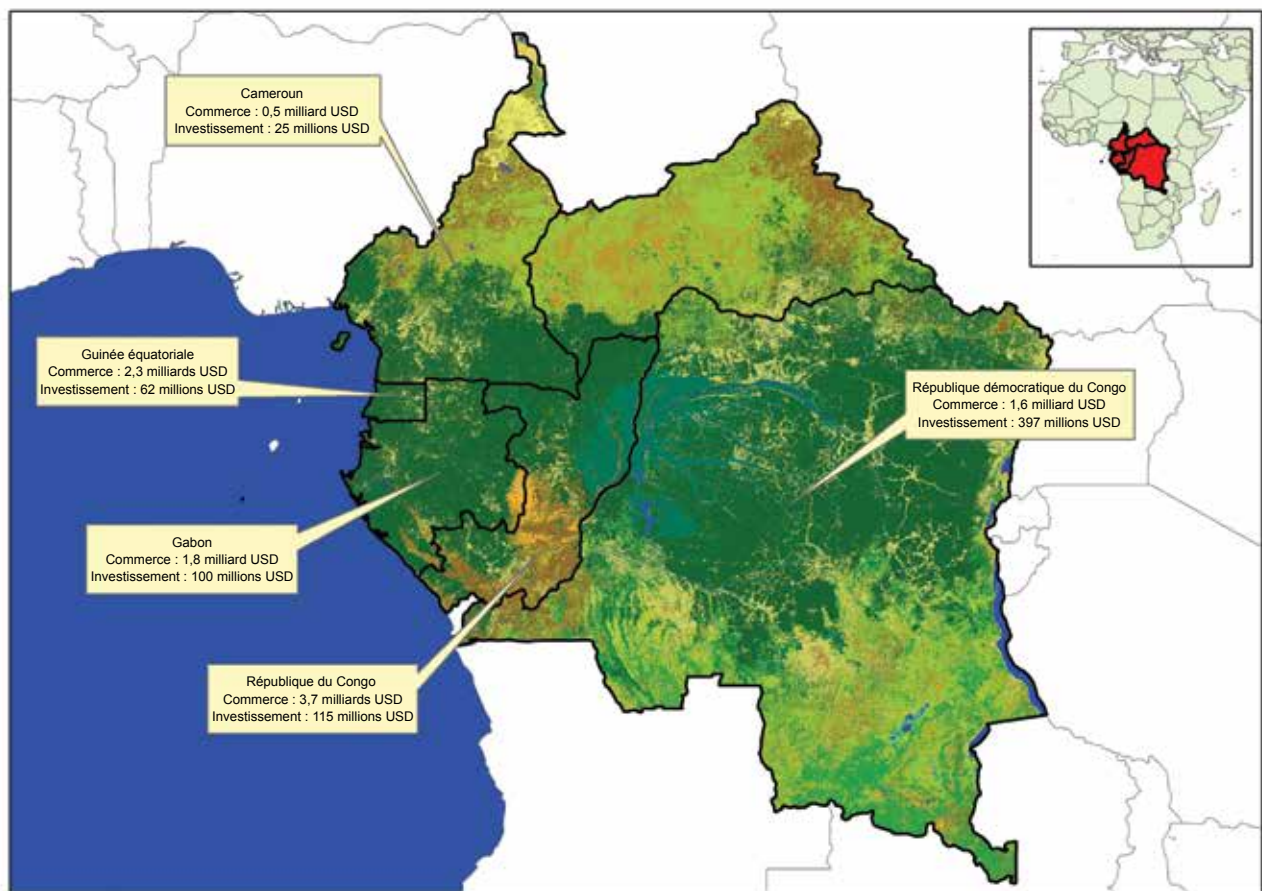


Figure 1. Commerce et investissements chinois dans le bassin du Congo. Carte du bassin du Congo présentant le couvert forestier et les volumes d'échanges commerciaux et d'investissements par pays.

Source : Landcover map, GlobCover (2008), trade and investment figures, Engelhardt (2010)

© Projet ESA GlobCover dirigé par MEDIAS-France

façon ou d'une autre des produits forestiers non ligneux (Justice *et al.* 2001). La justification la plus rationnelle pour la présente étude est que 70 % des exportations de grumes africaines vers la Chine proviennent du BC et qu'en 2009, le Gabon était le cinquième fournisseur de grumes de la Chine (Huang *et al.* 2010).

Toutefois, alors que l'industrie du bois est peut-être le secteur industriel ayant le rapport direct le plus évident avec la gestion des forêts, d'autres secteurs occupent souvent les mêmes zones et ont également des répercussions importantes sur l'étendue et la qualité des forêts. Les activités minières et agricoles nécessitent l'enlèvement des arbres et du sol et affecteront par conséquent aussi directement les zones boisées. En RDC, pays riche en minéraux et économiquement très dépendant du secteur minier, de nombreuses concessions se trouvent dans des zones boisées (Bélanger et Mertens 2011). L'intérêt de la Chine déjà très marqué pour les minéraux du BC devrait fortement s'accroître avec les investissements miniers de plusieurs milliards de dollars convenus entre la Chine et les autorités de la région.

À l'exception du coton qui provient du nord du Cameroun (plus sec), la plupart des produits agricoles africains importés par la Chine proviennent des autres parties de l'Afrique. Toutefois, plusieurs projets pilotes et investissements prévus et financés par des capitaux chinois laissent entrevoir une prochaine viabilisation des terres pour y cultiver des palmiers à huile, du riz et d'autres produits. Avec une population en hausse et un système de tenure compliqué caractérisé par le chevauchement des systèmes juridique et coutumier, la manière dont les entreprises étrangères acquièrent le droit d'occuper et d'exploiter les terres est essentielle au futur bien-être des populations locales.

Le développement forestier, minier et agricole de la région fortement boisée du BC exige de nouvelles infrastructures dans le domaine du transport et de l'énergie. Dans toute la région, les prestataires chinois dotés de fonds de développement multilatéraux (Banque mondiale, etc.) et chinois participent à la construction de routes, de voies ferrées et de centrales hydro-électriques. Bien que certainement crucial pour le développement économique de la région, l'accès amélioré aux territoires et aux ressources est associé à la déforestation, tandis que la migration des populations le long des nouvelles routes se traduit par des problèmes sociaux particuliers nécessitant des mesures de planification et d'atténuation.

Le CIFOR a travaillé avec des chercheurs nationaux pour établir trois rapports de cadrage préliminaire. Ces rapports ont permis de comprendre l'ampleur et le degré des échanges commerciaux et des investissements sino-africains dans trois pays ciblés, et de fournir une première impression des éventuelles conséquences écologiques et sociales connexes. Au Gabon, les recherches ont été réalisées et analysées par des chercheurs de l'ONG environnementale Brainforest. Au Cameroun, les chercheurs du CIFOR ont travaillé avec un cabinet local de consultants, le Technical Training Centre for Development (TTRECED) et en RDC, le CIFOR a collaboré avec un collègue de l'université de Kinshasa, tout en bénéficiant sur le terrain de l'aide et des conseils essentiels de l'Association contre l'impunité pour les droits humains (ACIDH), une ONG de défense des droits de l'homme basée dans la province du Katanga et axant son travail sur les questions minières.

Cette synthèse s'inspire librement de ces trois rapports ainsi que de rapports produits par des partenaires du projet, l'Institut des études africaines de l'université de Leipzig et le Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF) (pôle Chine et Asie orientale). Le rapport de l'université de Leipzig propose un aperçu des informations relatives au commerce et aux investissements issues de bases de données internationales, tandis que les rapports émis par Beijing (Pékin) présentent les données chinoises sur le commerce et les investissements réalisés en Afrique ainsi que les politiques qui les régissent. Les premières observations découlant de ces études incluent les points mentionnés ci-dessous.

Les investissements et l'aide de la Chine sont importants pour les économies des pays ciblés, mais ne représentent toujours qu'une petite partie des investissements étrangers. Une grande part de l'aide chinoise est en réalité motivée par des raisons politiques, car elle cible des projets identifiés par les chefs d'État concernés et c'est d'ailleurs souvent le pouvoir exécutif qui négocie avec la Chine pour les grandes transactions. Dans le secteur forestier, les sociétés chinoises ont acquis de vastes concessions au Gabon, dont certaines jouxtent des parcs nationaux. Il serait nécessaire d'étudier plus avant les activités menées dans la forêt avec l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement durables. Dans l'ensemble de la région, il est nécessaire de porter une attention accrue aux relations des sociétés avec le secteur informel. Dans la filière minière, les opérations chinoises d'extraction à petite échelle ou artisanale sont potentiellement un facteur

important de déforestation et de dégradation des forêts, en particulier dans les zones qui attirent un grand nombre de mineurs migrants. Dans le secteur agricole, les investissements chinois n'ont pas encore atteint un niveau laissant présager de fortes répercussions. Toutefois, de tels investissements sont planifiés pour l'avenir et pourraient se concrétiser dans les prochaines années.

Le commerce chinois a tendance à interférer avec les petits acteurs locaux, tels que les mineurs et les exploitants artisanaux, ce qui signifie que les bénéfices directs peuvent être répartis de manière relativement large. Mais ces bénéfices ont un coût de plus en plus important, sous la forme de violations potentielles des droits des travailleurs et même des droits humains touchant les personnes vulnérables employées dans des secteurs dangereux gérés à petite échelle et peu encadrés. À cet égard, les Chinois ne sont probablement pas différents des autres groupes d'origine étrangère qui travaillent avec les secteurs informels de la région. Dans le même

temps, les investissements chinois sont de plus en plus soumis à des mesures de protection sociale et environnementale similaires à celles employées par les entreprises occidentales. De plus en plus, les banques d'investissement chinoises exigent des évaluations environnementales et sociales approuvées ainsi que des plans d'atténuation. Pour autant, d'autres études ciblant spécifiquement les acteurs chinois regorgent d'exemples de mauvaises pratiques en matière d'emploi (bas salaires, longues journées, mauvaises conditions de travail, etc.). Il est nécessaire d'étudier plus en détail la capacité et la volonté des institutions nationales des pays producteurs et de la Chine de gérer les conséquences des investissements.

La partie suivante décrit la méthode utilisée pour sélectionner les pays (Cameroun, Gabon et RDC) et les matières premières retenues pour l'exercice de cadrage. Elle présente ensuite un aperçu historique de la présence chinoise dans ces pays. Et enfin, les principales conclusions de cet exercice seront présentées et discutées.

2. Méthodologie

2.1 Sélection des pays pour le cadrage préliminaire

Pour sélectionner trois pays du BC aux fins des exercices de cadrage préliminaire, l'équipe du projet a examiné les données disponibles sur le commerce et les investissements entre les pays de la région et la Chine. Les pays initialement envisagés incluaient le Cameroun, le Congo-Brazzaville, le Gabon, la Guinée équatoriale, la RCA et la RDC. Ces pays ont été étudiés selon divers critères, notamment la couverture forestière et son évolution (tableau 2), les échanges commerciaux totaux avec la Chine, la dépendance vis-à-vis du commerce chinois, les principales matières premières exportées vers la Chine et leur part dans les exportations totales vers ce pays, ainsi que la dépendance actuelle par rapport aux investissements (pourcentage d'investissements directs étrangers (IDE) chinois dans le volume total d'IDE). Sur la base de ces données, l'équipe a retenu le Cameroun, le Gabon et la RDC pour les études de cadrage.

Dans un premier temps, l'équipe a étudié les données relatives aux principales matières premières exportées par les pays du BC vers la Chine et déterminé lesquelles étaient intéressantes en termes d'incidence sur les forêts. En termes de valeur, les principales matières premières exportées vers la Chine sont les combustibles minéraux (pétrole), les minerais et les métaux (cuivre, cobalt, fer), les produits ligneux et le coton. Néanmoins, dans la mesure où le pétrole est essentiellement exploité en mer² et que le coton provient des terres agricoles plus sèches au nord du Cameroun³, ces deux matières premières n'ont pas été utilisées dans la sélection des pays devant faire l'objet d'évaluations sur le terrain.

Après ce premier examen, la RCA a été exclue de l'étude initiale en raison du niveau peu élevé des

investissements et des approvisionnements chinois⁴. La Guinée équatoriale a également été exclue car le pétrole y représente plus de 90 % de ses exportations vers la Chine et parce que, depuis la mise en œuvre d'une interdiction d'exporter les grumes, en 2007 (Mugnier et Martinez-Plaza 2010), ses exportations de bois sont inférieures à celles du Gabon, du Congo-Brazzaville et du Cameroun. Sur les quatre pays restants, le Gabon a été sélectionné en raison de sa dépendance économique relativement élevée par rapport au commerce et aux investissements chinois ainsi que de l'importance évidente du secteur forestier et de la présence chinoise dans celui-ci. Le Cameroun et la RDC ont été préférés au Congo-Brazzaville pour les raisons suivantes :

1. La RDC abrite la plus grande superficie de forêts denses humides et sèches de la région.
2. La dépendance de la RDC par rapport aux investissements chinois est plus importante que celle du Congo-Brazzaville.
3. Le volume élevé de minerais et métaux exportés de la RDC vers la Chine offre une plus grande diversité d'exemples issus de différents secteurs.
4. Les exportations de bois du Cameroun vers la Chine augmentent par rapport à celles du Congo-Brazzaville, qui sont en baisse.
5. La présence du bureau régional du CIFOR au Cameroun et les partenariats existants au Cameroun et en RDC, qui permettraient de maximiser les ressources du projet.

2.2 Méthode de cadrage

Dans chaque pays, le cadrage a consisté en trois grandes activités : la collecte et l'examen de documents et des statistiques existantes, des entretiens avec les principaux informateurs et les parties prenantes, et les visites de terrain là où des projets chinois intéressants ont été identifiés durant

2 Voir par exemple cette carte du pétrole : <http://mappery.com/map-of/Sub-Saharan-Africa-Oil-Map> (25 février 2011).

3 Voir par exemple la carte agricole du Cameroun : <http://www.fao.org/ag/AGP/agpc/doc/Counprofi/cameroon/figure7.htm> (25 février 2011).

4 D'après les données internationales disponibles, la RCA compte moins d'habitants chinois que ses voisins du bassin du Congo, moins d'investissements chinois directs et moins d'échanges commerciaux avec la Chine. Voir par exemple <http://www.rfi.fr/afrique/20101026-chinois-afrique> pour une carte interactive utile présentant une vue d'ensemble des activités chinoises en Afrique (25 février 2011).

Tableau 1. Étendue et évolution du couvert forestier entre 2005 et 2010 dans les pays du bassin du Congo

Pays	Couvert forestier dense ^a		Évolution annuelle	
	ha (millions)	% ^b	ha/an (milliers)	
Cameroun	-17	-1,07	-220	
RCA	5	-0,13	-30	
Congo	20	-0,05	-12	
RDC	127	-0,20	-311	
Guinée équatoriale	2	-0,71	-12	
Gabon	21	0	0	

Source : FAO (2010), Eba'a Atyi *et al.* (2010)

a Y compris les écotypes humides et miombo

b Taux de gain ou de perte en pourcentage de la superficie forestière restant chaque année de la période donnée

Tableau 2. Thème et localisation des études de cadrage de terrain dans les pays du bassin du Congo

Pays	Secteur		
	Forêts	Mines	Agriculture
Cameroun	Situation générale autour de l'exploitation dans le sud du pays, en mettant l'accent sur les exportations de bois Cameroun-Chine	Situation générale du secteur minier telle qu'elle ressort des documents officiels et des entretiens	Investissements chinois dans la production de riz, de manioc et de maïs à Nanga Eboko (région du Centre)
RDC	Situation générale autour de l'exploitation à Mbandaka (province de l'Équateur) et de la transformation/commerce du bois à Kinshasa	Les investissements chinois dans le commerce de cuivre et de cobalt à Lubumbashi, Likasi et Kolwezi et entre ces villes (province du Katanga)	Agro-industrie à N'djili (Kinshasa) et sur le plateau Batéké
Gabon	Investissements chinois dans l'exploitation autour de trois villages dans la province de l'Ogooué-Ivindo	Situation générale du secteur minier telle qu'elle ressort des documents officiels et des entretiens	

les deux activités précédentes. Les documents incluaient, par exemple, la législation nationale relative aux investissements dans les trois secteurs d'intérêt, des articles d'actualité, des rapports gouvernementaux et rapports de projet rédigés par divers acteurs institutionnels. Les statistiques concernaient les données sur le commerce et les investissements disponibles à l'échelle mondiale, ainsi que les données fournies par les agences gouvernementales nationales.

Les parties prenantes interrogées dans les pays ont été les personnels et représentants des ministères et agences du gouvernement qui encadrent les secteurs concernés (par exemple, investissement, environnement, forêts, mines, terres), ainsi que des membres de la société civile, notamment des représentants d'ONG et du secteur privé. En RDC,

72 entretiens ont été menés, dont 47 à Kinshasa et 25 dans la province du Katanga. Au Cameroun, 30 entretiens ont eu lieu et au Gabon 33, dont 21 à Libreville et le reste dans la province de l'Ogooué-Ivindo. La sélection des sites pour les visites de terrain s'est basée sur l'appréciation des équipes de recherche après examen des premières informations obtenues dans la littérature et les premiers entretiens réalisés dans les pays, ainsi que sur des considérations pratiques telles que les contraintes budgétaires dans cette première phase du projet. Les sites retenus étaient donc principalement centrés autour de l'activité minière dans le sud de la RDC, et de courtes visites d'une journée ont eu lieu pour observer l'agro-industrie chinoise près de Kinshasa et la situation globale de l'exploitation du bois à Mbandaka, dans la province de l'Équateur. Au Cameroun, où le CIFOR a déjà réalisé un travail considérable sur l'exploitation

forestière chinoise, le cadrage de terrain pour ce projet a couvert l'agro-industrie chinoise dans la région du Centre. Au Gabon, notre équipe s'est rendue dans des villages de la province de l'Ogooué-Ivindo situés dans des concessions chinoises et aux alentours de celles-ci (tableau 3).

Durant les visites de terrain, les points de vue locaux ont été recueillis lors d'entretiens avec les responsables locaux, les habitants et les employés des entreprises concernées. Ces différentes méthodes d'enquête étaient semi-structurées autour des principales questions de recherche suivantes :

- Quelles sont les principaux produits forestiers, matières premières agricoles et minerais exportés vers la Chine ?
- Quels sont les secteurs économiques (pétrole exclu) qui attirent la majorité des investissements provenant du gouvernement ou du secteur privé chinois ?
- Pour un échantillon de trois matières premières achetées par les entreprises/gouvernement chinois ou dans lesquelles ceux-ci ont investi, quelles sont la portée, l'échelle et les caractéristiques des investissements chinois et non chinois actuels et prévus et/ou des pratiques d'approvisionnement dans les secteurs forestier, agricole et minier ?
- Qui sont les acteurs privés concernés ?
- Vers quels sites sont envoyés ces investissements ? De quels sites proviennent les matières premières ?
- Quels sont les cadres nationaux, juridiques et institutionnels, les accords bilatéraux, les politiques d'entreprise et les processus informels qui régissent actuellement les investissements directs à l'étranger et les pratiques des entreprises chinoises et non chinoises ?
- Comment les principaux experts évaluent-ils la nature des bénéfices sociaux (génération de revenus, créations d'emplois, infrastructures, etc.) et des coûts (concurrence avec les industries

nationales, etc.) des investissements chinois et non chinois réalisés dans les matières premières ou les secteurs d'intérêt ?

- Au plan local, quels types d'incidences sociales, économiques et environnementales peuvent être observés à partir des entretiens avec les principaux informateurs et du cadrage de terrain de certains investissements/concessions chinois dans les matières premières présentant de l'intérêt ? Existe-t-il des signes avérés d'une déforestation généralisée ?
- Quelles projections peuvent être formulées concernant la déforestation probable liée aux investissements prévus ?

L'exercice de cadrage a produit des résultats utiles, notamment une meilleure compréhension des grandes tendances liées au commerce des ressources naturelles entre les pays cibles et la Chine, des principaux secteurs économiques visés par les investisseurs chinois (forêts, mines, agriculture), du rôle des agences nationales dans la promotion des investissements et la supervision du respect des exigences environnementales et sociales par les entreprises et, dans une certaine mesure, une meilleure compréhension des processus informels relatifs à l'investissement et l'acquisition de terres et d'autres ressources. L'équipe de recherche a obtenu des informations sur les acteurs spécifiques travaillant dans les secteurs et les pays concernés, ce qui sera utile pour réaliser d'autres études de cas spécifiques. L'étude répond de manière limitée aux questions d'ordre quantitatif (étendue de la déforestation, emplois créés, etc.) et une collecte de données plus ciblée sera nécessaire durant la prochaine phase du projet. Les futures phases, durant lesquelles des cas spécifiques seront sélectionnés pour faire l'objet d'études approfondies, permettront d'analyser les échanges et les investissements chinois et non chinois dans les zones choisies de manière plus comparative que durant la phase générale de cadrage rapide.

3. Vue d'ensemble

3.1 Relations économiques et politiques de la Chine avec le Cameroun, le Gabon et la RDC

En cette première décennie du XIX^e siècle, en particulier depuis la mise en œuvre de la politique chinoise d'expansion extérieure (Luo *et al.* 2010) et les nombreux nouveaux avantages qu'elle offre aux entreprises du pays qui travaillent à l'international, les flux de ressources naturelles de l'Afrique vers la Chine et les flux d'investissements (et de personnes) de la Chine vers l'Afrique ont explosé. Dans de nombreux domaines, un débat international intense et continu sur les éventuels bénéfices de la politique chinoise en Afrique par rapport aux coûts sociaux et

environnementaux a été déclenché par les tendances à la hausse publiées dans la presse professionnelle, le nombre accru de visites officielles et d'enveloppes d'aides et de prêts qui en découlent, la création en 2006 du Forum de coopération sino-africaine et des rapports ponctuels sur le commerce illégal du bois et les violations des droits humains associés aux entreprises chinoises.

Pourtant, alors que c'est la politique d'expansion chinoise qui a fait exploser l'engagement de la Chine en Afrique, l'histoire des relations diplomatiques sino-africaines, de l'aide et l'investissement sur le continent dans son ensemble et dans les quatre pays qui nous intéressent ne date pas d'hier. Les relations



Figure 2. Affiche de propagande chinoise de 1975 illustrant l'aide agricole chinoise en Afrique. Les engagements chinois dans le bassin du Congo et sur le continent africain en général ont proliféré dans les années 1960 et 1970. De nombreux projets chinois d'aide au développement étaient à l'origine des projets agricoles, tel que celui présenté sur cette affiche de 1975 dont la légende indique « L'amitié révolutionnaire est aussi profonde que l'océan. »

Source : collection de l'Institut international d'histoire sociale, Amsterdam. Conception : Guo Hongwu. Éditeur : Shanghai Renmin Chubanshe, 1975.

Tableau 3. Aide bilatérale et prêts chinois à la RDC dans le budget d'État 2010

Secteur	Poste budgétaire	Engagement (USD)	% du financement total du secteur	Prêt ou don
Transport	Chemin de fer	195 400 916	99 %	Prêt
Infrastructures	Construction/réhabilitation de routes	396 642 159	78 %	Prêt
Agriculture	500 tracteurs	26 405 529	76 %	Prêt
Énergie	Eau	211 244 233	28 %	Prêt
Énergie	Électricité	190 088 699	25 %	Prêt
Défense	Aide militaire	2 313 124	7 %	Don
Santé publique	Réhabilitation des hôpitaux (tous territoires)	15 315 207	6 %	Prêt

Source : RDC (2010)

officielles de la Chine avec le Cameroun, le Gabon et la RDC remontent au début des années 1970 lorsque la Chine courtisait de nombreux pays africains pour accroître son influence internationale dans un contexte dominé par la concurrence entre l'Ouest et l'Union soviétique (Brautigam 2009, Shinn 2008) (figure 2). Avec l'instauration de liens diplomatiques, Beijing a immédiatement commencé à offrir de l'aide et une assistance technique. En 1973, par exemple, le président Mobutu Sese Seko a visité la capitale chinoise et est rentré avec la promesse d'une aide agricole de 100 millions USD (Young 1978). Durant les décennies suivantes, la nature de l'aide chinoise est allée de l'aide pratique (investissements agricoles, hôpitaux, etc.) à l'aide symbolique (stades et édifices monumentaux, etc.) voire carrément stratégique, par la fourniture d'armes à la RDC et au Cameroun et la formation de leurs militaires en Chine (voir par exemple Shinn 2008).

Les investissements chinois dans le bassin du Congo dépassent tous les chiffres précédents et devraient générer une croissance considérable des flux de ressources naturelles. En RDC, l'accord Sicomines prévoit d'investir 3 milliards de dollars dans les activités minières et 3 milliards de dollars dans le développement des infrastructures (chemins de fer, routes, ponts et énergie, notamment la construction d'un barrage hydro-électrique). En retour, la Chine percevra des droits miniers sur un volume potentiel de 7 millions de tonnes de cuivre (Tambwe K.'a Mwimba 2010). Au Gabon, les entreprises chinoises détiennent actuellement 121 permis de concession pour gérer et exploiter 2,67 millions ha de forêts (Bilogo Bi Ndong et Banioguila 2010), soit plus de 10 % de la superficie des forêts denses du pays. En RDC et au Cameroun, les sociétés agro-industrielles

négocient des parcelles de terres agricoles comprises entre 10 000 et 100 000 ha pour leurs grands projets de cultures destinées à l'alimentation humaine et de production d'huile de palme (TTRECED et CIFOR 2010, Brautigam 2009).

Les engagements financiers de la Chine en Afrique sont un mélange d'aides, de prêts concessionnels et conditionnels et d'offres d'investissements directs, souvent adossés à des prêts accordés par les banques chinoises aux entreprises d'État et privées chinoises, en vue d'obtenir un engagement « gagnant-gagnant » et de hauts niveaux de rentabilité (German et Schoneveld 2011). En RDC, pays qui dépend considérablement des investissements chinois, les fonds proviennent essentiellement des prêts concessionnels ciblant des secteurs de développement très spécifiques et très concrets (tableau 3). Alors que la Chine continue de faire des dons, qui peuvent être de nature pratique, ceux-ci ont tendance à être de nature politique en termes de moment choisi (réalisés durant les visites d'État par les officiels chinois en RDC et vice versa) et en termes de contenu (projets exigés par le président)⁵.

3.2 Vue d'ensemble par secteur : forêts, mines et agriculture au Gabon, au Cameroun et en RDC

Le secteur forestier

L'industrie du bois contribue de manière importante aux économies du bassin du Congo (tableau 4), en particulier à celle du Gabon et du Cameroun et,

⁵ Entretien réalisé par le CIFOR avec un diplomate chinois à Kinshasa, 11 août 2010.

dans une moindre mesure, à celle de la RDC. Le développement de ce secteur est particulièrement important au Gabon, où la filière bois est le premier employeur du pays après le gouvernement, avec environ 14 000 employés (un peu moins de 1 % de la population), et où elle est considérée comme une source potentielle de revenus pour compenser la diminution des ressources pétrolières (Chevalier *et al.* 2009). Au Cameroun, le secteur formel emploierait quelque 13 000 personnes (soit environ 0,07 % de la population), mais les emplois indirects générés par ce secteur sont estimés à plus de 160 000, ou 0,8 % de la population (MINEF 2006).

Ces dix dernières années, la gouvernance du secteur forestier a été considérablement réformée dans ces trois pays. Les nouveaux instruments législatifs introduits depuis vingt ans se sont concentrés sur les systèmes de concessions et exigent une planification plus élaborée de la gestion forestière. Au Gabon, la nouvelle législation est destinée à promouvoir non seulement la gestion durable des forêts et la contribution des communautés, mais aussi l'industrialisation du secteur⁶. Renforcée par la mise en place d'une interdiction d'exporter les grumes en 2010, cette nouvelle législation devrait également provoquer des changements importants dans la segmentation des exportations de bois gabonaises et le développement de l'industrie de transformation (Ndjimbi 2010). Au Cameroun, une interdiction d'exporter les grumes est en vigueur depuis 1999, à l'exception d'un quota annuel autorisé. En 2001, un décret a été publié afin d'accroître l'efficacité de la récolte par zone, en exigeant que les plans d'aménagement incluent un minimum de 20 essences

représentant au moins 75 % du volume sur pied répertorié dans l'unité forestière d'aménagement (Cerutti *et al.* 2011). En RDC, une nouvelle loi entrée en vigueur en 2002 a été suivie d'une série d'activités visant à corriger, institutionnaliser et relancer le secteur forestier.

À l'heure actuelle, le Gabon est en train de viabiliser plus de 10 millions ha de forêt, conformément à sa nouvelle législation qui doit encourager la gestion durable. Aux termes de cette nouvelle législation, un investisseur doit signer une convention provisoire d'aménagement-exploitation-transformation (CPAET) et fournir un plan d'aménagement dans un délai de trois ans à compter de la date de signature (Code forestier gabonais, article 23). Ce système propose trois types de permis d'exploitation : la concession forestière sous aménagement durable (CFAD), le permis forestier associé (PFA), réservé aux citoyens gabonais, et le permis de gré à gré (PGG). À la mi-2010, le Gabon détenait plus de 7 millions ha au titre des CPAET, 3,4 millions ha au titre des CFAD avec des plans d'aménagement approuvés et six concessions appartenant à trois sociétés dans le cadre de la certification du Forest Stewardship Council (FSC), totalisant 1,8 million ha.

En RDC, la réforme du secteur a abouti à un processus de conversion des titres ayant entraîné la suppression de nombreux titres de concession pré-existants. Au moment de rédiger le présent rapport, un moratoire sur l'attribution des concessions était en place et le secteur était toujours en cours de réorganisation, ce qui a provoqué un effondrement des exportations (voir tableau 4). À la mi-2010,

Tableau 4. Contribution du secteur forestier aux recettes fiscales et au PIB

Pays	Exportations de bois enregistrées, année (équivalent bois rond, m ³)	Contribution aux recettes fiscales (millions EUR)	Contribution au PIB (%)
Cameroun	968 000 (2007)	62,1	6,00
Gabon	2 414 000 (2007)	31,3	4,30
Guinée équatoriale	579 000 (2007)	13,8	0,22
Congo-Brazzaville	999 000 (2007)	10,0	5,60
République démocratique du Congo	249 000 (2008)	1,7	1,00
	1 077 000 (2007)		

Source : Eba'a Atyi *et al.* (2010)

⁶ Code forestier gabonais, loi 016/2001.

Tableau 5. Exportations de minerais de la RDC

Matière première	Valeur d'exportation moyenne 2008-2009 (milliers USD)	Recettes d'exportation (%)
Minerais et concentrés de métaux de base, n.p.a.	853 762,00	23,90
Cuivre	609 758,00	17,10
Minerais et concentrés de cuivre	559 901,00	15,70
Divers métaux de base non ferreux	467 023,00	13,10
Perles, pierres précieuses et semi-précieuses	332 412,00	9,30
	2 822 856,00	79,10

Source : CNUCED (2010)

n.p.a = non précisés par ailleurs

aucune société titulaire de titres de concession ne disposait d'un plan d'aménagement approuvé et les concessions attribuées étaient concentrées dans les mains d'un nombre réduit d'acteurs ; deux tiers des concessions d'exploitation converties avaient été octroyées à seulement deux acteurs du privé (du Preez et Sturman 2010).

Après une tentative ratée d'introduire la certification FSC au Gabon en 1996, sept entreprises du Gabon, du Cameroun et du Congo-Brazzaville, détenant environ 3 millions ha de concessions, ont rapidement obtenu cette certification FSC entre 2006 et 2008. Une autre certification (Keurhout) avait auparavant certifié environ 1,2 million ha dans ce pays, mais celle-ci disparaît progressivement pour être remplacée par FSC. La norme de gestion environnementale ISO 14001 et les certifications de légalité ou de gestion durable des forêts sont également utilisées au Gabon, toutefois dans une moindre mesure (Eba'a Atyi *et al.* 2010). En RDC, la question de savoir s'il faut étendre la certification FSC aux sociétés d'exploitation est très controversée, en partie à cause de la réorganisation incomplète du secteur et de la tendance des sociétés candidates à développer leurs activités avant de satisfaire aux exigences élémentaires de la loi (voir par exemple Greenpeace 2011). Pour autant, à la fin de l'année 2010, plusieurs sociétés s'approchaient de la certification et l'une d'entre elles avait obtenu les certificats chaîne de contrôle et bois contrôlé (FSC 2011).

Les nouvelles dispositions juridiques régissant l'attribution des concessions forestières ainsi que la transformation et le commerce du bois reposent sur les principes de gestion durable, de maximisation des loyers et de valeur ajoutée aux ressources des pays. En réalité, la mise en œuvre s'est heurtée à des obstacles,

souvent à cause d'incohérences entre la législation nationale et les pratiques coutumières ou les règles infranationales. Par exemple, il s'avère qu'au Gabon, de nombreux hauts fonctionnaires du gouvernement sont bénéficiaires d'attributions de concessions mais ne se sont pas acquittés des taxes exigées aux termes du nouveau Code forestier. Une autre pratique controversée au Gabon consiste à sous-traiter à des étrangers des concessions dans la zone littorale, techniquement réservées aux citoyens gabonais, pour le bénéfice de responsables locaux (FSC 2011). Récemment en RDC, un gouverneur provincial a publié un arrêté bloquant le transport de bois sortant de la province par les entreprises titulaires de concessions légales et disposant de l'approbation du gouvernement, dans une tentative d'appliquer une série de conditions, notamment les paiements à l'échelle provinciale, ce qui est contraire au Code forestier national⁷.

Le secteur minier

Après leur indépendance, la plupart des pays africains ont nationalisé l'activité minière, mais depuis vingt ans, et en particulier dans les années 2000, de nombreux pays ont libéralisé le secteur à l'aide d'une nouvelle législation cherchant à attirer les investissements étrangers, à stimuler l'exploration et à augmenter les revenus issus des exportations (McMahon 2011). Le secteur minier est l'élément central du marché des exportations en RDC et représente presque 80 % des recettes d'exportation (environ 2,8 milliards USD, voir tableau 5). Le Gabon est un important producteur de manganèse

⁷ Entretien réalisé par le CIFOR avec le directeur d'une ONG internationale de conservation située à Kinshasa, le 30 juillet 2010.

et dispose d'importantes réserves de fer. Le secteur représente 8-10 % des recettes d'exportation (550-600 millions USD). Au Cameroun, le secteur est toujours balbutiant mais devrait gagner en importance lorsque les réserves de bauxite dans le nord et les réserves de fer près de la frontière gabonaise seront exploitées (Tieguhong *et al.* 2009).

Le Code minier de RDC (2002) et le Règlement minier associé (2003), ainsi que des décrets ministériels, ont institué des réformes majeures en matière de gouvernance minière, avec l'objectif déclaré d'attirer les investisseurs. Ces réformes représentent une libéralisation de l'accès des nouveaux acteurs (alors qu'auparavant, le secteur était dominé par un monopole d'État, la Générale des carrières et des mines, ou Gécamines) ainsi qu'une modernisation des institutions et des principes directeurs relatifs à l'octroi de terres et la gestion des conséquences environnementales et sociales⁸. La nouvelle législation a créé plusieurs agences placées sous l'autorité du ministère des Mines, notamment une division environnementale des mines, un service de cadastre et une agence chargée de la formalisation et du contrôle de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Ces nouvelles agences ont été instaurées pour gérer la distribution spatiale des mines ainsi que ses effets environnementaux connexes et les problèmes sociaux associés à l'exploitation artisanale, qui est à la fois une activité de subsistance essentielle pour des centaines de milliers de personnes dans plusieurs provinces⁹ de RDC et le théâtre notoire de conflits et de violations des droits humains (Global Witness 2010). En vertu des nouvelles règles, les exploitants artisanaux doivent appartenir à des coopératives et détenir des permis, tandis que les acheteurs doivent également être enregistrés.

Au Cameroun, la législation minière inclut également des dispositions régissant l'exploitation artisanale et à petite échelle, qui doit être agréée, en partie pour protéger les intérêts des quelque 10 000 mineurs indépendants travaillant dans le pays (Global Witness 2010). La RDC comme le Cameroun ont élaboré des projets de développement afin de systématiser l'exploitation artisanale. En RDC, toutefois, des efforts ont été réalisés (en vain) pour mettre fin à la

8 Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier. Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier.

9 Le nombre de mineurs artisanaux en RDC est estimé à 700 000. Voir par exemple Global Witness et Partnership Africa Canada 2004.

pratique et démotiver les mineurs (voir par exemple Global Witness 2011a).

Le secteur agricole

Au Cameroun, le secteur agricole industriel est relativement bien développé et se caractérise par d'importantes exportations de cacao, de coton, de café et de caoutchouc. Il est moins bien développé au Gabon, tandis qu'en RDC, il est en train de se reprendre après des années de déclin dû aux conflits qui ont détruit les principales infrastructures.

Le Cameroun dispose d'environ 9,3 millions de terres arables, soit 15 % de la superficie totale des terres, dont 26 % seulement sont cultivées (OCDE 2006). Le secteur agricole est un contributeur important de l'économie du pays et représentait 14,7 % du PIB du pays en 2008 (BAD 2008). En outre, il emploie presque 70 % des actifs et génère d'importants revenus d'exportation (tableau 6). Les principaux produits exportés par le Cameroun incluent le cacao, le coton, le café, les bananes et le caoutchouc. Malgré l'augmentation de la production d'huile de palme ces dix dernières années, le pays reste classé entre la 12^e et la 14^e place des pays producteurs et ses volumes sont inférieurs d'un ordre de grandeur au Nigéria et à la Thaïlande et de deux ordres de grandeur à l'Indonésie et la Malaisie (FAOSTAT 2011).

Dans le cadre de sa stratégie économique globale, le Cameroun encourage les investissements étrangers privés dans le secteur agricole, auquel le

Tableau 6. Exportations agricoles camerounaises

Matière première	Valeur d'exportation moyenne 2008-2009 (milliers USD)	Recettes d'exportation (%)
Cacao	406 589	10,2
Coton	160 696	4,0
Café et substituts de café	111 715	2,8
Fruits et fruits à coque (oléagineux exclus) frais ou séchés	74 212	1,9
Caoutchouc naturel, latex, gomme, etc.	74 037	1,9

Source : CNUCED (2010)

gouvernement octroie des fonds importants dans divers programmes (MINADER 2006). Les projets d'aide multilatéraux financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ciblent en grande partie la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, un domaine préoccupant : en février 2008, des émeutes ont éclaté en réaction à la montée des prix alimentaires, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la stabilité de l'État (Crisis Group 2010).

La stratégie de développement agricole inclut la recherche de projets d'investissement tels que la construction d'une usine de fertilisants chimiques ; l'augmentation de la compétitivité dans la production de maïs, de banane plantain, d'huile de palme, de riz, de volailles et de porc ; le soutien à l'extension des cultures de rapport telles que le cacao et le café ; et la mécanisation de la production de riz et de maïs.

Le Gabon est doté de presque 15,2 millions ha de terres potentiellement arables, dont seulement 495 000 ha sont actuellement exploités. En 2005, le pays comptait 1,38 million habitants, dont 15 % seulement vivaient en zone rurale (Rapport national d'investissement, Gabon 2008). Le développement du secteur agricole est freiné par de nombreux facteurs structurels incluant l'exode rural, le vieillissement de la population rurale et des infrastructures de transport insuffisantes. Les politiques favorisent en général le développement des grandes agro-industries, telles que le caoutchouc, l'huile de palme, le cacao, le café, le bœuf et la volaille. Le Gabon n'est pas un pays agricole, malgré l'existence de zones fertiles, généralement situées dans les vallées.

Avec le soutien de la FAO, le gouvernement du Gabon a formulé sa Stratégie pour le développement agricole national horizon 2015, qui s'articule autour de deux grands axes, à savoir l'augmentation des capacités des producteurs ruraux et le développement d'agro-industries privées, en se concentrant sur le soutien à l'activité dans les villages et les fermes de petite et moyenne taille. Les politiques sont orientées vers l'expansion et la diversification des cultures de rapport (FAO 2011).

En RDC, le secteur agricole est en train de se redresser et fait l'objet des « interventions prolongées de secours et de redressement » du Programme alimentaire mondial qui visent à réduire la famine, sauver des vies et protéger les moyens de subsistance

durant les transitions post-conflit. Les programmes incluent des stratégies de transfert vers les institutions locales ainsi que l'achat local de provisions d'urgence pour les distributions alimentaires (Agrifeeds 2011). Toutefois, la RDC recommence à susciter l'intérêt des investisseurs dans les cultures de rapport telles que l'huile de palme ou le caoutchouc et a commandé des études dans le cadre de son Programme multisectoriel d'urgence pour la réhabilitation et la reconstruction (PMURR). Pour autant, dans la mesure où les infrastructures de transport sont toujours très endommagées par le conflit et que la population rurale est extrêmement vulnérable, la RDC a encore beaucoup de chemin à parcourir (voir par exemple Agrer-Earth 2005).

3.3 Promotion des investissements au Cameroun, en RDC et au Gabon

Afin d'encourager les investissements du secteur privé, les trois pays ont tous institué une forme de législation et une agence chargée de la mettre en œuvre. Au Gabon, la Charte des investissements a été adoptée en 1998, suivie de la création de l'Agence de promotion des investissements privés (APIP) en 2000. Après s'être dotée d'un nouveau Code des investissements en 2002, la RDC a quant à elle créé l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI). Au Cameroun, la Charte des investissements a été adoptée en 2002, mais sa mise en œuvre a été retardée et ce n'est qu'en 2010 que l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) a été mise en place (Fankam 2010).

L'objectif de ces agences est d'encourager l'investissement en vantant les avantages offerts par l'État qui accompagne les entreprises durant le processus de candidature. C'est le principe du guichet unique. Les sociétés qui s'y rendent par l'intermédiaire des agences d'investissement bénéficient de diverses exonérations d'impôts et de droits de douane. Les conditions de chaque pays varient quelque peu, mais elles sont similaires sur le principe. En RDC par exemple, comme l'explique un responsable de l'ANAPI¹⁰, la loi sur les investissements permet aux investisseurs ayant des projets approuvés de bénéficier d'avantages douaniers et fiscaux afin d'encourager la stabilisation et le réinvestissement. Les avantages douaniers sont

10 Entretien réalisé par le CIFOR avec un employé de l'ANAPI (RDC), 30 juillet 2010.

Tableau 7. Promotion gouvernementale de la zone économique spéciale du Gabon

Stratégiquement située à Nkok, la ZES Gabon offre un avantage logistique optimal à travers un large réseau de connexion : le site se trouve à 30 km du port d'Owendo, à proximité du chemin de fer de Ntoun vers Owendo et près de la RN 1 qui passe à 500 m de la limite nord du site.

Incidations fiscales

- Exonération d'impôt pendant 10 ans et 10 % de réduction d'impôt pour les 5 années suivantes
- Exonération totale des droits à l'importation du matériel et l'exportation de produits manufacturés
- Exonération totale des droits à l'importation d'usines, de machines et de pièces de rechange
- Exonération de TVA (taxe sur la valeur ajoutée)

Abattements et exonérations

- 50 % de réduction sur les tarifs de l'électricité
- 100 % de rapatriements des fonds
- Allègement du Code de travail
- Jusqu'à 5 % des ventes autorisées au tarif intérieur sans implication fiscale

Infrastructures communes

- Usine de traitement de l'eau
- Usine de traitement des déchets et des eaux usées
- Parc à bois commun
- Usine de séchage commune
- Une centrale de cogénération électricité-chauffage de 15 MW pour produire de l'électricité à partir des déchets de bois collectés dans la zone.

Concessions forestières offertes aux unités

La concession forestière sous aménagement durable pouvant couvrir une surface comprise entre 50 000 ha et 200 000 ha.

Une seule société d'exploitation forestière peut se voir attribuer plusieurs concessions forestières sous aménagement durable (CFAD). Toutefois, la superficie cumulée accordée à une société ne peut excéder 600 000 ha.

Formalités et démarches administratives :

La ZES du Gabon pourrait faciliter, auprès des autorités compétentes, l'ensemble des démarches administratives ainsi que l'obtention des documents nécessaires pour créer une industrie au sein de la zone économique à travers un guichet unique.

Source : Site de partenariat entre le gouvernement du Gabon et OLAM, « Les avantages de la ZES Gabon », <http://www.gabonadvance.com/HTML-Website/french-fr/avantage-gabon-sez.html> (17 mars 2011)

structurés de telle sorte que pour l'importation de matériaux tels que les machines (consommables exclus), l'investisseur verse 5 % du coût assurance fret (CAF) à la Direction générale des douanes. De même, il paie 5 % de la valeur franco à bord (FAB) sur les biens exportés, c'est-à-dire les produits transformés. Concernant les avantages fiscaux, alors que l'impôt sur les bénéfices est habituellement de 40 %, les investisseurs agréés bénéficient d'une exonération totale pendant 3 à 5 ans selon la région économique. Les exonérations concernent également les impôts fonciers, qui sont calculés selon que le terrain est exploité ou non, de même que les impôts relatifs aux améliorations apportées aux immobilisations et les impôts sur les actions des sociétés.

Alors que les agences de promotion des investissements cherchent à attirer de nouveaux investissements, une bonne partie des fonds étrangers entrants ne transite pas par elles. En RDC par exemple, l'ANAPI ne couvre pas les secteurs minier, bancaire ou commercial, qui relèvent d'une législation différente. En outre, la plupart des investissements chinois directs sont directement négociés entre le pouvoir exécutif et l'entreprise ou l'agence en Chine qui les émet¹¹.

Au Gabon, la promotion des investissements a considérablement augmenté et atteint un

11 Entretien réalisé par le CIFOR avec un employé de l'ANAPI (RDC), 30 juillet 2010.

nouveau niveau avec le développement d'une zone économique spéciale (ZES) conjointement gérée par le gouvernement et Olam, un géant de l'agro-industrie et de l'exploitation du bois basé à Singapour, qui détient 400 000 ha de concessions de bois au Gabon et qui promeut activement la ZES en Asie (voir par exemple Singapore Business Review 2010). En offrant un ensemble de conditions spéciales aux investisseurs, la ZES cible spécifiquement les sociétés d'exploitation forestière pour investir dans l'industrie de transformation. Comme il a déjà été mentionné, la transformation dans le pays est désormais une exigence pour les sociétés étrangères opérant au Gabon et constitue une stratégie de création de valeur ajoutée, parallèlement à l'interdiction des exportations de grumes (tableau 7). Il est important de comprendre plusieurs aspects des avantages offerts aux sociétés dans le cadre des incitations de la ZES, notamment ce que l'on entend par « allègement du Code du travail ».

En termes de gestion des conséquences environnementales et sociales, les agences de promotion des investissements ne jouent pas un rôle important : elles sont décentralisées par secteur et ce sont les ministères en charge des mines et des forêts qui gèrent leurs procédures d'approbation des plans d'aménagement et des études d'impact environnemental et social. Au mieux, les agences examinent les documents relatifs aux projets afin de vérifier qu'ils remplissent les exigences des ministères concernés. En RDC, une agence plus centralisée existe au sein du ministère de l'Environnement, à savoir le Groupe d'études environnementales du Congo (GEEC), qui dispose d'un large mandat mais qui, pourtant, ne reçoit que les projets financés par les banques de développement exigeant des études d'impact environnemental et social, en général des projets routiers. Le ministère des Mines dispose de sa propre division de l'environnement¹².

3.4 Tendances du commerce et des investissements sino-africains dans les matières premières et par secteur au Cameroun, en RDC et au Gabon

3.4.1 Commerce

En valeur et en volume, les importations chinoises provenant des pays du bassin du Congo sont en grande partie composées de produits ligneux

et de certains minéraux tels que le cuivre et le manganèse. À l'exception du coton camerounais, exclu de cette étude parce qu'il n'est pas produit dans une région très boisée, la Chine importe peu de produits agricoles provenant du bassin du Congo et nous n'allons pas couvrir ceux-ci dans notre vue d'ensemble. On peut noter quelques projets pilotes intéressants dans le riz et le maïs ainsi que des signes d'un nouvel intérêt des Chinois pour la production d'huile de palme, que nous évoquerons plus loin. Cette partie présente une vue d'ensemble de l'évolution du commerce de minerais et de produits forestiers entre le bassin du Congo et la Chine.

3.4.1.1 Le commerce de produits forestiers entre la Chine et le bassin du Congo

Depuis plus de 10 ans, le Gabon est le premier fournisseur africain de grumes vers la Chine, suivi du Congo-Brazzaville, de la Guinée équatoriale et du Cameroun (figure 2). Plusieurs pays du BC enregistrent depuis toujours de faibles taux de transformation et des volumes d'exportation de bois élevés : en 2007 notamment, les ministères des Forêts ont déclaré des taux de transformation de 34 % pour le Gabon contre 75 % au Cameroun (Eba'a Atyi *et al.* 2010). Au Cameroun, cette différence s'explique par l'entrée en vigueur d'une loi de 1994 visant à réduire les exportations de grumes sur une période de 5 ans, à l'exception d'un quota autorisé. Le Gabon, en revanche, a continué d'exporter des volumes élevés de grumes jusqu'en 2010, lorsqu'une interdiction a brusquement été mise en place, laquelle aurait provoqué une baisse soudaine des exportations de grumes (voir par exemple OIBT 2010). Les conséquences de cette interdiction sur les importations chinoises de bois gabonais doivent encore être examinées.

D'après les chiffres du commerce international, la RDC reste une source de bois relativement peu importante pour la Chine. En comparaison avec les exportations du Gabon et du Cameroun, qui ont respectivement atteint 400 millions USD et 100 millions USD en 2008, les exportations officielles de la RDC vers la Chine restent inférieures à 20 millions USD. Toutefois, les ventes de bois congolais vers la Chine augmentent depuis 2002 (figure 3) et les volumes de bois illégalement expédiés via les pays voisins ne sont pas quantifiés, ce qui justifierait une étude approfondie du secteur forestier en RDC.

12 Entretien réalisé par le CIFOR avec un agent du Groupe d'études environnementales du Congo (GEEC), 11 août 2010.

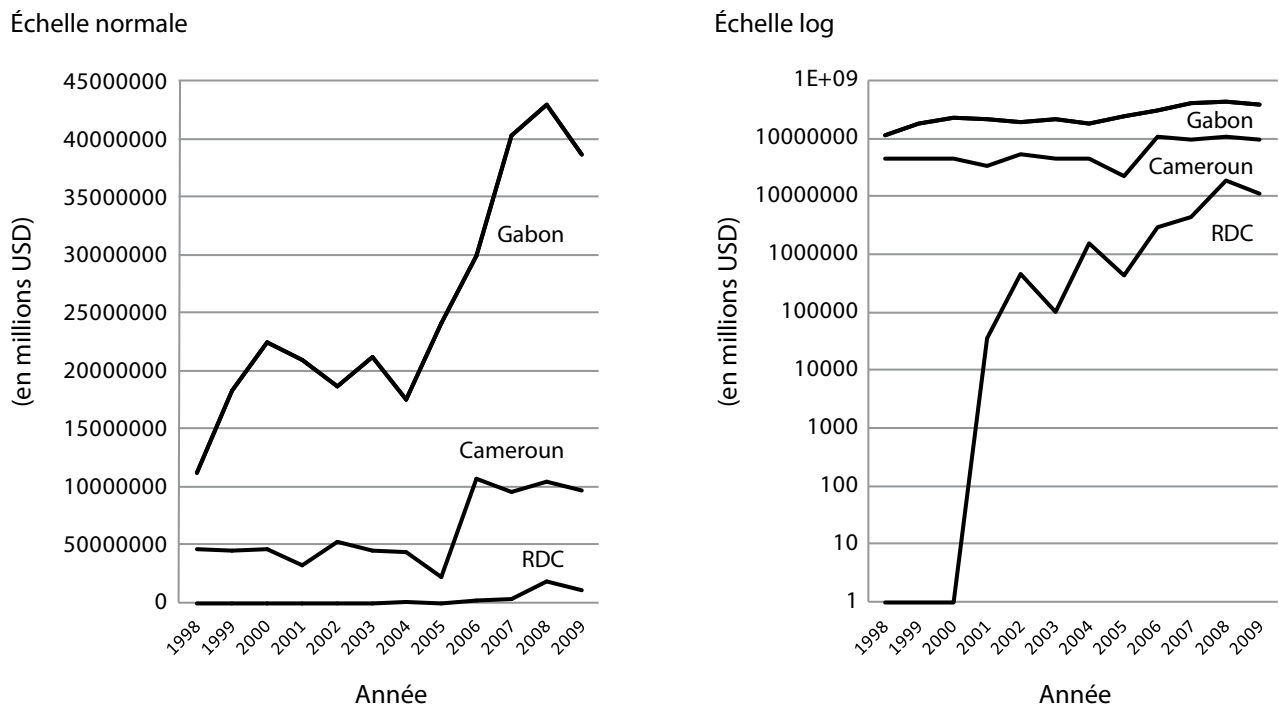


Figure 3. Exportations de bois du Gabon, du Cameroun et de RDC vers la Chine. Alors que le volume gabonais est nettement supérieur aux autres, l'augmentation au Cameroun et en RDC, telle qu'indiquée sur l'échelle logarithmique à droite est également remarquable.

Source : Engelhardt (2010)

3.4.1.2 Le commerce de minéraux entre la Chine et le bassin du Congo

Entre 2000 et 2009, les importations chinoises de minerais et minéraux d'origine africaine ont augmenté en valeur, passant d'environ 350 millions USD par an à plus de 7 milliards USD. Les produits les plus importés provenant des pays du bassin du Congo étaient le manganèse (Gabon), le cuivre et le cobalt (RDC et Congo-Brazzaville). En 2007, les exportations de cuivre et de cobalt de la RDC vers la Chine étaient en forte augmentation, tandis que celles provenant du Congo-Brazzaville étaient en baisse (figure 4).

3.4.2 Investissement

Dans l'ensemble, les IDE chinois dans le bassin du Congo n'ont cessé d'augmenter dans les années 2000, atteignant un stock total de 25 millions USD au Cameroun et 100 millions USD au Gabon en 2009. En RDC, les IDE ont été nettement plus importants que dans les autres pays de la région, approchant des 400 millions USD en 2009, parallèlement à la croissance des intérêts chinois dans les minerais congolais (figure 5).

Un rapport rédigé par le Centre international pour la recherche en agroforesterie et intitulé « Analysis

of Chinese companies investing in the mining, agriculture and forestry sectors » (analyse des sociétés chinoises qui investissent dans les secteurs minier, agricole et forestier) examine les tendances et les principales destinations d'investissement des entreprises chinoises, selon la base de données du ministère du Commerce chinois (MOFCOM) relative aux investissements réalisés par la Chine à l'étranger¹³. Cette base contient la liste approuvée des sociétés du pays qui prévoient d'investir à l'étranger dans les secteurs forestier, minier et agricole entre 1983 et 2010. L'analyse se concentre sur la période 2002-2010, durant laquelle le nombre de demandes d'investissement a considérablement augmenté, à un rythme annuel moyen de 250 %. Avant 2002, le MOFCOM enregistrait moins de 10 demandes par an (388 en 2010). Bien que les registres n'indiquent pas l'importance des investissements envisagés ni si ces investissements ont été réalisés, ils constituent

¹³ La base de données indique les sociétés qui demandent à investir en Afrique mais cela ne signifie pas que toutes ces entreprises finissent par réellement investir en Afrique ou dans les secteurs concernés par leurs demandes. Outre les investissements directs dans les pays du bassin du Congo approuvés par le MOFCOM, les sociétés chinoises participent également aux fusions-acquisitions d'entreprises internationales, dont beaucoup opèrent dans le secteur minier. Ces entreprises n'apparaissent pas dans cette analyse.

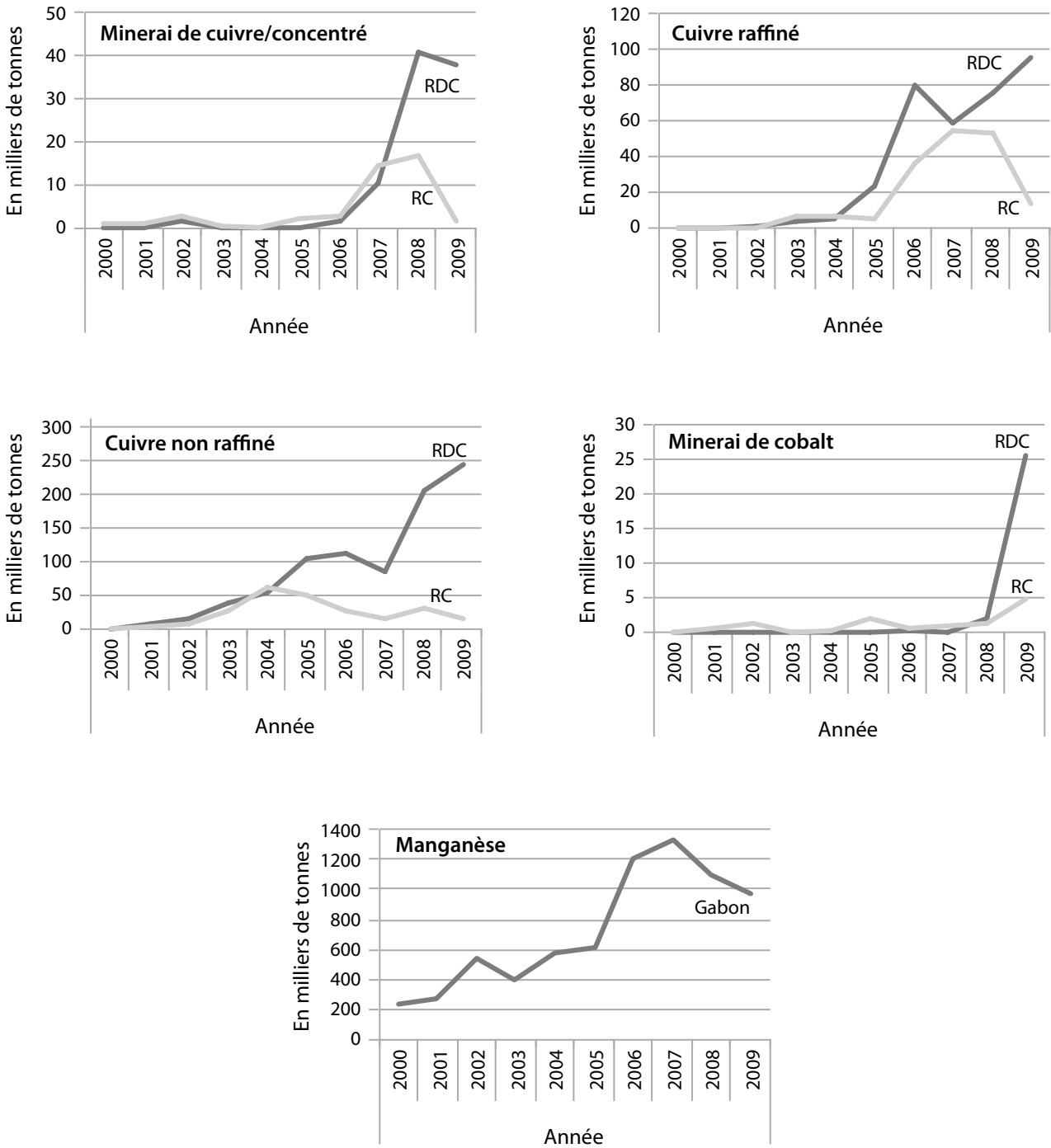


Figure 4. Principales exportations de minerais du bassin du Congo vers la Chine, 2000-2008. Noter que le cuivre du Congo-Brazzaville est remplacé par le cuivre de RDC, et que les exportations de cuivre transformé ont augmenté par rapport au minerai.

Source : Zhang Hua (2010)

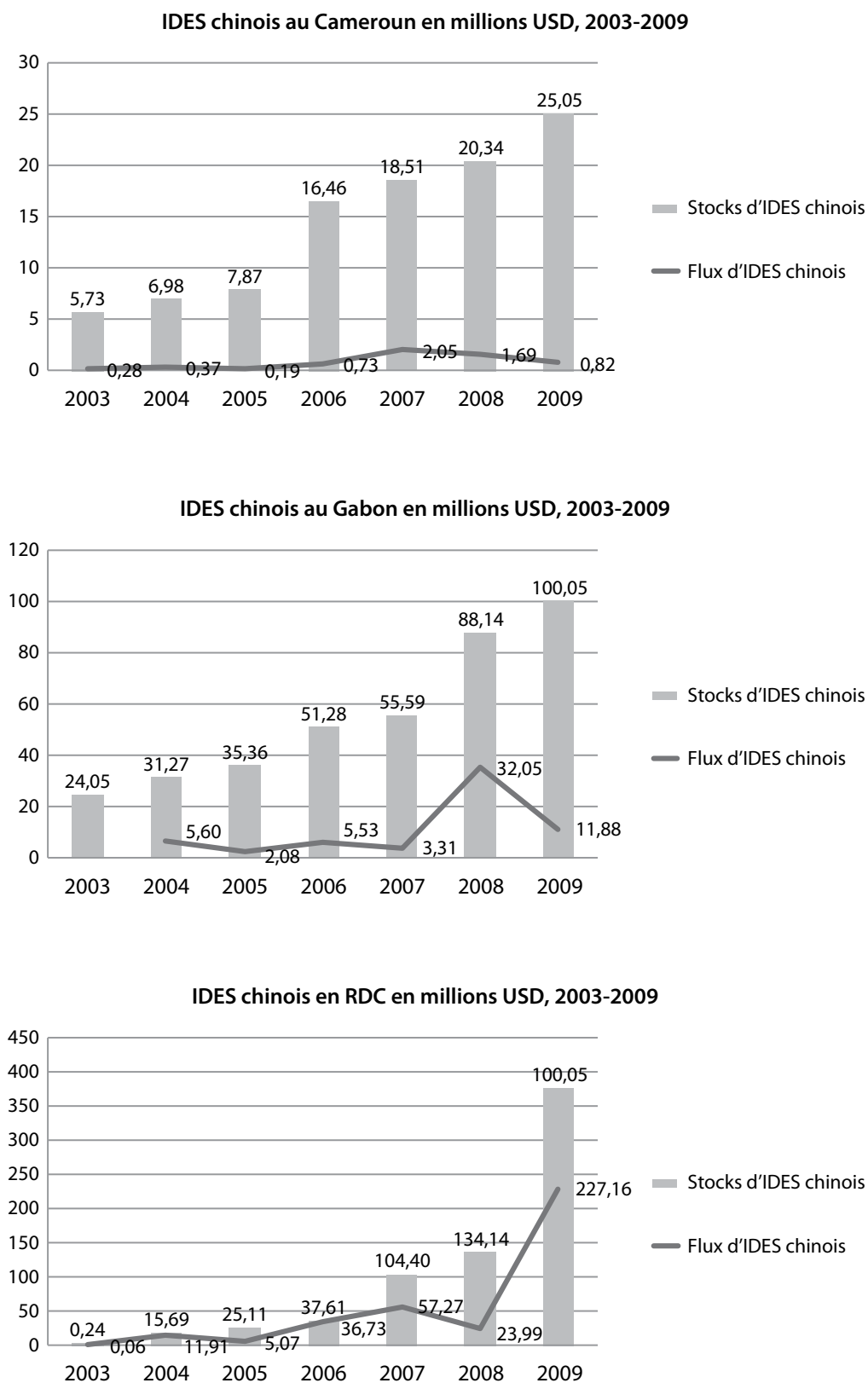


Figure 5. Investissements directs étrangers sortants chinois au Cameroun, au Gabon et en RDC, 2003-2009

Source : Engelhardt (2010)

Tableau 8. Résumé des principales hypothèses tirées des présentations générales des secteurs et des chiffres du commerce et des investissements. Ces indicateurs sont tirés des statistiques officielles seulement et ne tiennent pas compte du commerce informel ou des investissements indirects.

Secteur et qualification		Pays		
		Cameroun	RDC	Gabon
Foresterie	Contribution économique	Élevée	Faible (en raison de la réforme du secteur, du manque d'infrastructures de transport)	Très élevée
	Exportations vers la Chine	Moyennes (et en augmentation)	Faibles (et en augmentation)	Très élevées
	Investissements directs chinois prévus	1 (2010)	0	9
Exploitation minière	Contribution économique	Sous-développée	Très élevée	Moyenne
	Exportations vers la Chine	Faibles (sauf l'aluminium uniquement transformé au Cameroun)	Très élevées	Moyennes
	Investissements directs chinois prévus	2	37	4
Agriculture	Contribution économique	Élevée	Faible (post-conflit, manque d'infrastructures)	Faible
	Exportations vers la Chine	Élevées (coton produit dans une région non forestière)	Faibles	Faibles
	Investissements directs chinois prévus	1 (riz)	1*	1

une source d'information utile car ils sont fortement corrélés aux données commerciales déjà présentées. Entre 2002 et 2010, les entreprises chinoises qui ciblaient l'ensemble de l'Afrique ont soumis 154 demandes d'investissements miniers, 36 demandes d'investissement dans le secteur forestier et 37 demandes concernant l'agriculture.

Dans le secteur forestier, le Gabon se démarquait en représentant 25 % (9 demandes) du total des investissements prévus dans toute l'Afrique. Dans le bassin du Congo, la deuxième destination était le Congo-Brazzaville (avec pourtant 3 demandes seulement), tandis que le Cameroun n'intéressait qu'un seul investisseur chinois potentiel dans le secteur forestier en 2010. Comparées aux demandes d'investissements dans d'autres régions, les demandes relatives au BC étaient davantage orientées vers l'extraction de bois que vers la transformation, plus fréquente ailleurs. La première destination des investissements miniers envisagés était la RDC

avec 24 % des demandes enregistrées (37), suivie de près par la Zambie (23 %), puis la Tanzanie (6 %). Plusieurs entreprises avaient également prévu d'investir au Gabon (4), au Congo-Brazzaville (3) et au Cameroun (2). Sur les 37 investissements envisagés dans le secteur agricole, seuls cinq ciblaient le bassin du Congo. Trois étaient destinés au Cameroun et un au Gabon. Au Cameroun, un seul des investissements prévus concernait l'agro-industrie, les deux autres étaient liés à l'élevage de volailles. La Zambie constituait de loin la première destination d'intérêt pour les investissements agricoles chinois.

Sur la base des indicateurs du tableau 3, qui résume les hypothèses pouvant être tirées des données officielles, nous présenterons ci-après les résultats issus de notre étude des configurations détaillées de l'activité des entreprises chinoises dans les pays cibles, de la manière suivante : forêts (Gabon, Cameroun, RDC), mines (RDC, Gabon, Cameroun) et agriculture (Cameroun, Gabon, RDC).

4. Activités des sociétés chinoises dans le secteur forestier¹⁴

4.1 Gabon

Historiquement, la présence des sociétés d'exploitation forestière au Gabon remonterait à la fin des années 1980, lorsque le ministre des Affaires étrangères du pays, Jean Ping (aujourd'hui président de la Commission de l'Union africaine), d'origine sino-gabonaise, a invité un de ses proches vivant en Chine à venir au Gabon et à y développer l'industrie du bois d'œuvre (Michel et Beuret 2009). Depuis, de nombreux entrepreneurs chinois se sont rendus dans le pays et y ont décelé de multiples possibilités lucratives d'accéder à ses importantes ressources en bois. Aujourd'hui, les entreprises chinoises détiennent directement des droits sur environ 25 % des forêts gabonaises, dont plus de la moitié appartient à seulement cinq entreprises (Bilogo Bi Ndong et Banioguila 2010). En outre, d'autres sociétés bénéficient de capitaux chinois et à elles toutes, ces entreprises expédient plus de 1 million m³ par an, soit 70 % des exportations de bois du pays (Belligoli 2010). Les sociétés d'exploitation chinoises sont implantées dans tout le Gabon (figure 6), la concentration de concessions forestières détenues par les Chinois étant quelque peu plus dense dans la province de l'Ogooué-Ivindo, particulièrement boisée. Il convient toutefois de noter que les investissements chinois dans le secteur forestier sont réalisés par des entreprises privées et des particuliers et non par des entreprises étatiques, et que ces investissements ne sont pas soutenus par les banques de développement chinoises (Jansson *et al.* 2009).

Comme il a déjà été mentionné, le Code forestier gabonais exige désormais que les investisseurs signent une convention provisoire d'aménagement-exploitation-transformation (CPAET) et définit trois types de permis d'extraction : un permis pour les concessions forestières sous aménagement durable (CFAD) délivré par le ministère des Eaux et Forêts ; un permis de gré à gré (PGG) ; et un permis forestier associé (PFA), un permis à petite échelle réservé aux

citoyens gabonais et allégé en termes d'exigences administratives et d'aménagement forestier. Selon le rapport de cadrage de Brainforest réalisé dans le cadre du projet du CIFOR, les entreprises chinoises utilisent diverses méthodes pour obtenir des droits d'exploitation, parfois de manière contraire à l'esprit, si ce n'est à la lettre, du Code forestier. Cependant, le rapport reconnaît également que les sociétés chinoises ne sont pas les seules à ne pas se conformer au nouveau code. Les stratégies décrites sont néanmoins intéressantes.

Lorsque, suite à l'adoption de la loi de 2001, la taxe à la superficie est passée de 8 francs à 600 francs par hectare et a ainsi fait sortir du marché de nombreux détenteurs gabonais de PFA, nombre d'entreprises chinoises ont pu acheter des droits de récolte en utilisant les vides juridiques leur permettant de transférer, louer ou même vendre les PFA. En 2007, le service cartographique de la Direction des forêts a réalisé une analyse de ces permis (DGEF 2007), qui montre que le nombre de permis détenus par les entreprises chinoises s'est accru sans qu'elles aient à respecter les normes d'aménagement plus strictes des CFAD.

Alors que certaines firmes chinoises ont acquis des droits de récolte dans de nombreuses forêts à petite échelle par le biais de PFA multiples, d'autres ont opté pour l'achat d'entreprises de plus grande envergure et déjà établies. Les exemples notables incluent l'achat, en 2009, du groupe Leroy Gabon (Plyrosol) par le Chinois Honest Timber et, plus récemment, l'acquisition de Gabon Export Bois par le groupe Shengyang. Dans un autre cas, une entreprise chinoise loue des droits auprès de deux entreprises françaises, une pratique non permise par la loi, en prévision d'une acquisition prévue de ces deux sociétés¹⁵.

À la mi-2010, le Gabon avait émis 579 permis, dont 73 étaient en examen et inactifs. Sur ce nombre, 121 permis représentant 2,67 millions ha (25 % de la superficie forestière) étaient détenus

14 L'objectif de ce rapport n'est pas d'identifier les entreprises actives dans les trois pays, bien que le nom de certaines soit mentionné. Pour obtenir les listes des entreprises, voir Gabas *et al.* 2010.

15 Entretien réalisé par Brainforest avec un représentant d'une entreprise de bois chinoise.

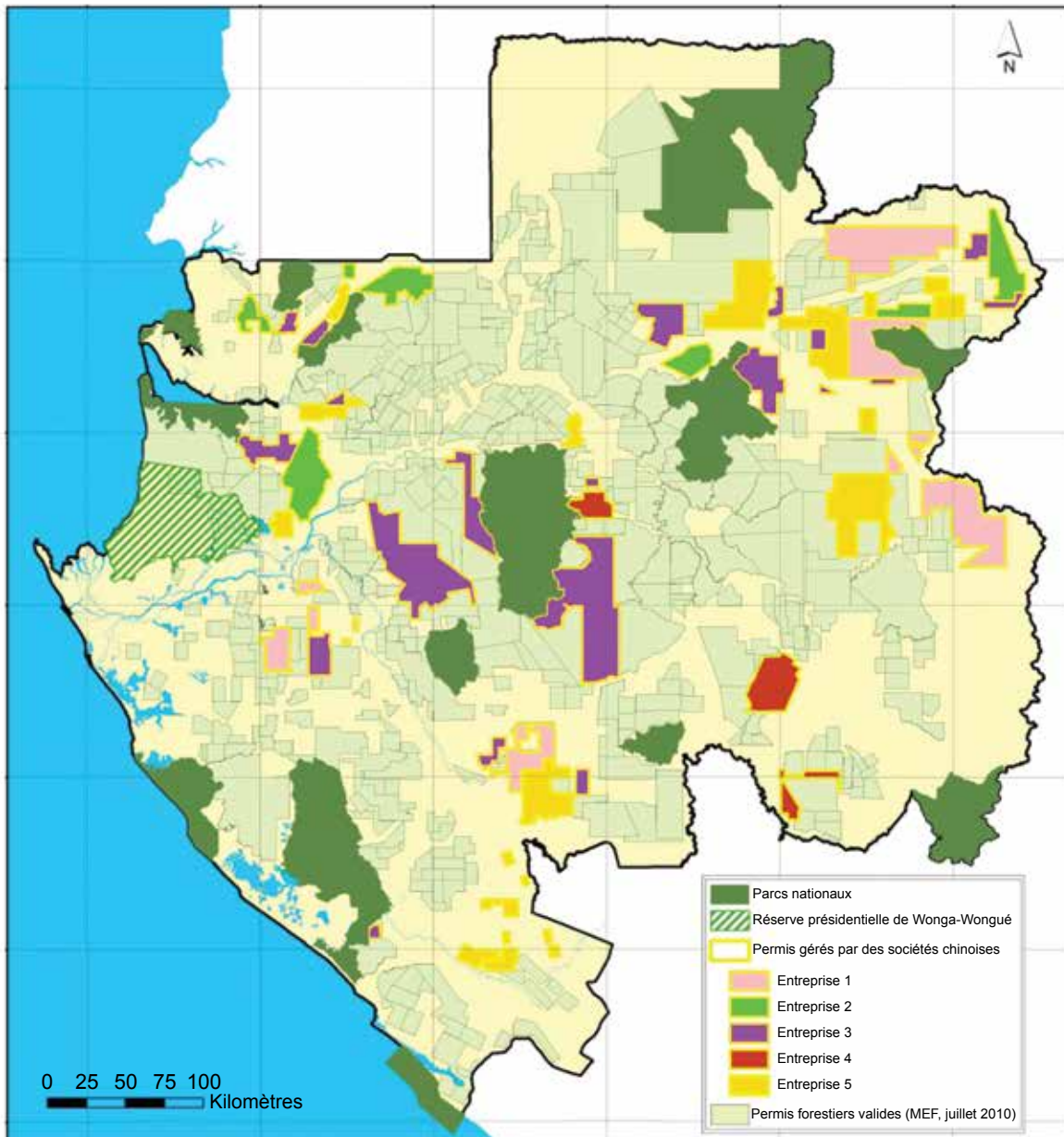


Figure 6. Carte de juin 2010 indiquant la superficie et la répartition des concessions de bois appartenant aux entreprises chinoises (en jaune)

Source : Projet des petits permis forestiers gabonais (PAPPFG), Bilogo Bi Ndong et Banioguila (2010)

par des entreprises chinoises (Bilogo Bi Ndong et Banioguila 2010).

Outre les grandes entreprises immatriculées au Registre du commerce, une dizaine d'autres détenues par les Chinois sont enregistrées auprès de l'Agence de promotion des investissements privés (APIP) depuis 2008. En comparant les listes de l'APIP avec celles du ministère des Eaux et Forêts, Brainforest a découvert que certaines sociétés enregistrées auprès de la première ne l'étaient pas par le second, ce qui suggère que l'immatriculation auprès de l'APIP

pourrait être une stratégie permettant aux entreprises de légitimer leur statut sans rejoindre les systèmes qui intègrent des instruments de gestion durable des forêts.

Hormis la manière éventuellement discutable avec laquelle certains opérateurs chinois ont obtenu des droits d'exploitation, le rapport de Brainforest relève des violations plus flagrantes, telles que le non-paiement des taxes à la superficie, l'exploitation illégale des parcs nationaux adjacents aux concessions, l'abattage d'arbres de diamètre inférieur au minimum

légal, la documentation inadéquate du bois, l'absence du marquage obligatoire attestant de la légalité des arbres abattus et le report incorrect des volumes sur les lettres de voiture¹⁶.

Sociétés chinoises et durabilité sociale

Dans tout le bassin du Congo, une partie du processus d'obtention des permis de concession et d'extraction consiste à informer les parties prenantes et à négocier un cahier des charges de responsabilité sociale d'entreprise afin de défendre les droits des travailleurs et des communautés locales et d'assurer un certain niveau de partage des bénéfices. Le Code forestier gabonais (loi 016/2001, article 251) exige, dans le cadre du cahier des charges, une contribution financière alimentée par les titulaires de concession afin de soutenir les actions de développement par la communauté. Toutefois, au Gabon, ce cahier des charges est intégré au plan d'aménagement et si ce dernier n'est pas en vigueur, le cahier des charges n'est pas nécessairement mis en œuvre, ce qui semble être le cas dans plusieurs entreprises chinoises.

Dans le village d'Ikobey, l'un des sites de cadrage visité par Brainforest, les habitants évoquent toutefois une grande société chinoise qui s'efforce de respecter les normes de responsabilité sociale en versant régulièrement une contribution financière aux communautés vivant autour de ses concessions. Un des habitants indique cependant que les Chinois ont tendance à « faire tout eux-mêmes » (chasser, pêcher, jardiner), ce qui « freine le développement économique du village ».

En termes d'accès aux ressources forestières, les entretiens réalisés par Brainforest avec les habitants des villages de Mékob, Ikobey et Mayiboth, situés au sein et à proximité d'une concession chinoise, la société autorise le libre accès à la forêt pour les activités de subsistance. D'un autre côté, la société ne dispose pas de plan d'aménagement selon lequel elle serait légalement obligée de réserver des zones pour les droits d'usufruit de la communauté.

16 Pour justifier ces allégations, Brainforest se base sur un rapport précis rédigé par le chercheur Obame Ondo, qui suggère également que les opérateurs chinois retardent intentionnellement la préparation des plans d'aménagement tout en s'empressant de couper le maximum de bois avant l'échéance des CPAET. Voir Obame Ondo, A. P., pour l'UICN, 2010, « Étude sur le poids et les impacts de l'activité des entreprises chinoises dans la filière bois gabonaise ».

4.2 Cameroun

Ces dix dernières années, la Chine est devenue un important débouché pour le bois d'origine camerounaise, en particulier depuis 2006, lorsque la valeur des exportations a bondi de 50 millions USD à 100 millions USD (figure 3). Une seule société d'exploitation chinoise est active sur le terrain : une entreprise privée basée à Hong Kong et opérant par l'intermédiaire de nombreuses filiales. En 1997, cette société a acquis une entreprise française ainsi que ses filiales opérant au Cameroun depuis plus de 20 ans. Grâce à celles-ci, le groupe hongkongais gère neuf unités forestières d'aménagement (UFA) dans six concessions forestières ainsi que plusieurs scieries. Outre ce groupe, plusieurs petites entreprises et exportateurs chinois de mobilier, principalement situés à Douala, sont très actifs dans le secteur informel à petite échelle.

Avec presque 570 000 ha de concessions forestières (environ 10 % de la superficie totale des concessions accordées au Cameroun), le groupe hongkongais est le premier exploitant de bois dans le pays. Il est immédiatement suivi par des sociétés dont les actionnaires majoritaires sont originaires de l'UE, notamment de France, d'Italie et des Pays-Bas (tableau 9).

Tableau 9. Classement des concessions selon l'origine des titulaires

Classement	Siège ou actionnaires majoritaires	Concession détenue (ha)
1	Hong Kong	570 000
2	France	555 103
3	Italie	411 872
4	Pays-Bas	383 407
5	Cameroun	238 192

Toutes les UFA et les principales usines de transformation primaire du groupe de Hong Kong se situent dans la région de l'Est, la plus grande région forestière du Cameroun. Sept des neuf UFA se trouvent dans l'extrême sud-est et parmi elles, deux bordent des régions protégées, à savoir le parc national de Nki Boumba Bek et le parc national de Lobéké.

Malgré ses importantes possessions, la production annuelle du groupe hongkongais est irrégulière depuis plusieurs années (tableau 10).

Tableau 10. Production de bois annuelle, total Cameroun et groupe hongkongais

	2006	2007	2008	2009
Total Cameroun (m ³)	2 289 416	2 086 244	2 166 363	1 875 460
Total groupe hongkongais (m ³)	185 959	89 433	157 314	71 717
Part du groupe hongkongais (%)	8,1	4,3	7,3	3,8

Source : TTRECED et CIFOR (2010)

En général, les pratiques des investisseurs d'origine chinoise dans le secteur forestier ne sont pas considérées clairement différentes de leurs concurrents, bien que la forte demande du marché chinois modifie les pratiques des entreprises, quelle que soit leur origine (Cerutti *et al.* 2011). Ce résultat s'explique par le fait qu'au Cameroun, l'industrie de l'exploitation est encadrée par un régime juridique qui ne permet pas à une société particulière de jouer les passagers clandestins. Le groupe de Hong Kong n'échappe pas à ce principe. Alors que les activités illégales peuvent souvent lui être imputées, ces pratiques résultent en réalité de facteurs liés au contexte national global dont les investisseurs de toute nationalité ou origine pourraient profiter (et profitent).

4.3 République démocratique du Congo

Avec la réattribution des titres de concession en 2008, aucune société chinoise n'a reçu de concession et, de fait, toutes les entreprises chinoises implantées en RDC opèrent en dehors du secteur industriel formel. Avant le processus de reconversion, une entreprise chinoise était titulaire d'une concession, toutefois octroyée durant le moratoire. Cette concession n'a pas été renouvelée en raison du non-respect de plusieurs conditions, notamment la non-immatriculation juridique en tant que société d'exploitation ou de transformation du bois, le non-paiement des taxes à la superficie et l'absence de plan d'affaires et de scierie. Selon un responsable de la DGF, deux ou trois firmes chinoises ont tenté de négocier des concessions avant la reconversion de titres, mais aucune demande n'a été satisfaite¹⁷.

17 Entretien réalisé par le CIFOR avec un responsable de la Fédération des industries de bois (RDC), le 6 août 2010, et avec un responsable de la Direction générale des forêts du Ministère de l'agriculture (RDC), le 17 août 2010.

Aujourd'hui, en période de moratoire, deux entreprises détenues par des intérêts chinois abattent des arbres avec des permis artisanaux délivrés par la Direction générale des forêts (DGF)¹⁸ du ministère de l'Environnement.

Entreprise A

Superficie et volume autorisé : 50 ha, 350 m³
Équateur, territoire de Bikoro, forêt de Kalamba, secteur d'Élanga

Entreprise B

Superficie et volume autorisé : 50 ha, 350 m³
Essence : wengé (*Millettia laurentii*)
Localisation : Équateur, territoire de Lukolela, Boleli, secteur de Mpoka

L'entreprise A est la même qui a perdu son titre de concession dans le processus de conversion. Malgré sa présence en ligne et un numéro de téléphone à Beijing, il est difficile de situer son bureau à Kinshasa. La recherche de son adresse au sein de la Direction des forêts a été vaine.

L'entreprise est apparemment la seule filiale d'une holding basée à Hong Kong et les deux sociétés sont contrôlées par la même personne. Elles font également partie d'un groupe domicilié à Beijing qui se targue d'avoir accès aux forêts, aux minéraux rares et aux ressources rares telles que le pétrole et le gaz en RDC.

On peut lire sur le site Internet du groupe :

[Entreprise A] est une société constituée en juillet 2001 à Kinshasa (RDC) et spécialisée dans la récolte, la transformation, la vente, l'exportation et l'importation de produits industriels et forestiers et d'équipements connexes. En RDC, [entreprise

18 Entretien réalisé par le CIFOR avec un responsable de la Direction générale des forêts du Ministère de l'agriculture (RDC), 17 août 2010.

A] possède une concession d'exploitation de 188 672 hectares valable 25 ans, jusqu'en février 2032, et renouvelable sans condition pour une nouvelle période de 25 ans. Cette concession se situe dans le district d'Ingende (province de l'Équateur) et présente un volume sur pied de 5 000 millions m³ de bois, dont 760 millions m³ d'essences de valeur, pour une capacité de production de 20 millions m³ de bois par an¹⁹.

Bien que l'entreprise A ait perdu ses droits de concession avant janvier 2009, la holding de Hong Kong est parvenue à entrer à la Bourse d'Euronext en novembre 2009, en déclarant un capital de 5 millions HKD, avec un cours d'introduction de 0,30 EUR pour une offre initiale de 25 millions d'actions sur un total de 250 millions²⁰. Depuis, l'action a perdu une grande partie de sa valeur.

L'entreprise B est une petite société peu connue récemment sortie de la liste des adresses de la DGF. Alors qu'il était possible de trouver l'adresse de son bureau à Kinshasa, l'accès n'y était pas autorisé. En partie en raison de la grande discrétion de nombreuses petites entreprises chinoises, le directeur d'une société d'exploitation forestière estime qu'elles donnent l'image d'entreprises « pirates », qu'elles pratiquent ou non des activités illégales²¹.

Dans la plupart des cas, le bois est exporté vers la Chine par des entreprises forestières congolaises officielles, y compris celles qui sont détenues par des sociétés européennes et de petits exportateurs d'origine chinoise. L'une d'entre elles fait partie des quelques sociétés chinoises qui investissent officiellement par l'intermédiaire de l'ANAPI, et elle aurait envisagé de déboursier 280 000 USD pour construire une scierie en 2009. D'après son site Internet, elle se spécialise dans la vente de wengé, un bois d'œuvre de grande valeur très utilisé dans les parquets en Chine, ainsi que d'afformosia (*Pericopsis elata*)²². Ces entreprises s'approvisionnent localement auprès de sociétés d'exploitation forestière et sur le port fluvial de Kinshasa. Elles y reçoivent les commandes prépayées inférieures à 500 m³, principalement du bois de spécialité comme le wengé, le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) et le sipo (*Entandrophragma* spp.). La plus forte demande à l'heure actuelle concerne le wengé²³. Il semble que les acheteurs chinois ont des difficultés à négocier avec les grandes entreprises industrielles. Selon l'une d'entre elles, les acheteurs chinois les approchent mais ne parviennent jamais à conclure un contrat²⁴, en raison de la pénurie des essences recherchées, mais aussi peut-être de problèmes de tarification.

19 Traduction de l'auteur

20 Cette information est disponible sur le site Internet d'Euronext, consulté le 23 février 2011.

21 Entretien réalisé par le CIFOR avec le directeur d'une entreprise forestière à Kinshasa, 17 août 2010.

22 Le site Internet de l'entreprise a été consulté par l'auteur principal le 23 février 2011.

23 Entretien réalisé par le CIFOR avec la responsable de la Fédération des industries de bois (RDC), 6 août 2010.

24 Entretien réalisé par le CIFOR avec le directeur d'une entreprise forestière à Kinshasa, 17 août 2010.

5. Activités chinoises dans le secteur minier

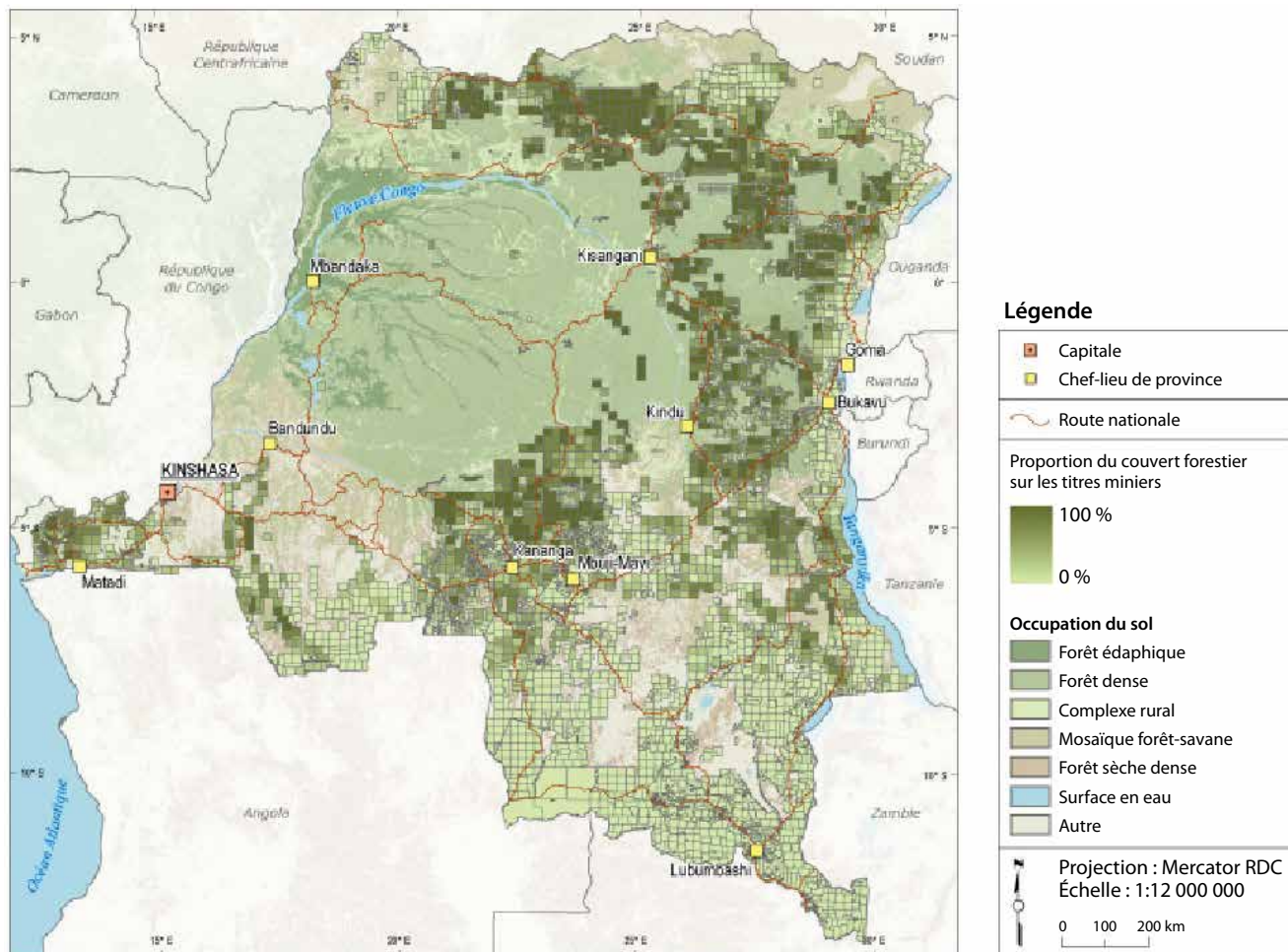


Figure 7. Proportion des permis miniers sous couvert forestier

Source : Bélanger et Mertens (2011)

5.1 RDC

Le secteur minier en RDC est intéressant pour les forêts en partie à cause de l'ampleur de l'empiétement des concessions minières sur les zones boisées, notamment les parcs nationaux, et parce que peu d'études systématiques ont été entreprises concernant les effets de l'industrie minière nationale sur le couvert forestier et sa qualité (figure 7). Au moins trois types d'activité minière existent en RDC : l'activité industrielle à grande échelle, qui suppose de gros investissements d'infrastructures et exige un personnel important et permanent ; l'activité

à petite et moyenne échelle, qui peut être assurée sans investissement initial majeur et qui repose davantage sur la main-d'œuvre ponctuelle ; et l'activité artisanale, dans laquelle les individus et les familles, qui migrent souvent loin et s'installent dans des camps, travaillent seuls, dans des coopératives ou pour le compte de sociétés.

L'intérêt des sociétés chinoises et de la Chine pour les ressources minérales de RDC ne fait aucun doute, et les modalités d'obtention de ces ressources reflètent la diversité des modèles économiques qui prévalent dans la région, depuis les investissements à grande

échelle dans l'industrie (par exemple, la Convention sino-congolaise de 2008), jusqu'aux investissements privés à petite échelle dans les petites co-entreprises minières, en passant par les comptoirs indépendants dans les zones riches en minerais, dans plusieurs provinces²⁵. Dans la mesure où les acteurs d'autres nationalités sont surveillés, comme le fait Global Witness en suivant de près le gouvernement et les entreprises britanniques, et que la société canadienne Anvil Mining a suscité la polémique en recourant aux forces armées pour mettre fin à un soulèvement populaire et fait 70 morts (CBC 2010), les entreprises chinoises sur place sont là pour prendre le relais et modifier les chaînes d'approvisionnement. Ainsi, alors que le coltan et la cassitérite provenant du Kivu étaient auparavant expédiés via le Rwanda par des sociétés britanniques et américaines (entre autres), les entreprises chinoises commencent à présent à s'approvisionner au Katanga où ces minéraux rares peuvent être extraits par des mineurs déplacés du Kivu²⁶.

Activité minière chinoise à grande échelle : l'accord Sicominés

De plus en plus, les gros investissements miniers en RDC sont régis par des « conventions » plutôt que des contrats, ce qui semble souligner leur importance nationale et leur complexité. C'est le cas de l'investissement de la société minière américaine Tenke Fungurume Mining (TFM) et du nouvel accord Sicominés présenté dans la Convention sino-congolaise (CSC) de 2008. À l'origine, la CSC a été conçue comme un investissement de 9 milliards USD, dont 3 milliards pour les infrastructures minières et 6 milliards pour les infrastructures nationales telles que l'énergie et les transports. Toutefois, après les inquiétudes soulevées par le FMI concernant le poids des nouveaux prêts sur la dette extérieure de la RDC, la valeur de l'accord a été ramenée à 6 milliards USD. L'accord prévoit des droits miniers pour la Sicominés dans la concession de Dikulwe-Mashamba (DIMA) détenue par la Gécamines, près de Kolwezi, l'une des plus grandes réserves mondiales de cuivre confirmée ; 850 millions USD provenant de l'enveloppe ont été utilisés pour

acheter les droits appartenant à une société détenue par le magnat belge de l'industrie Georges Forrest²⁷.

La concession de DIMA contiendrait 10 millions de tonnes de cuivre et de cobalt qui seront vraisemblablement réparties entre la Chine (68 %) et la RDC (32 %). En réalité cependant, les conditions de l'accord ne sont pas connues à l'exception des dispositions très générales mentionnées par inadvertance dans divers documents (Global Witness 2011b). Ce qui est certain, c'est qu'avec l'arrivée de la Chine sur le marché minier à grande échelle en RDC, un secteur auparavant dominé par les multinationales européennes, canadiennes et américaines, les détails de mise en œuvre de l'accord sino-congolais seront surveillés de près.

Concernant la responsabilité sociale et environnementale de la Sicominés, la concession de DIMA se situe en grande partie dans les anciennes mines de la Gécamines. Par conséquent, la majeure partie de la déforestation associée a déjà eu lieu il y a longtemps (figure 8) et les conséquences supplémentaires sur les forêts devraient être limitées. Un informateur indique toutefois que de nouvelles carrières sont envisagées²⁸ et que la Sicominés a déjà commencé ses opérations de prospection²⁹. Que la Sicominés mette ou non de nouvelles zones en exploitation, la loi exige la préparation et l'approbation d'un plan d'atténuation et de réhabilitation de l'environnement, une étude d'impact environnemental et un plan de gestion environnementale du projet incluant des évaluations et des plans pour l'environnement « sociologique ». Il n'est pas certain que l'accord Sicominés ait été précédé d'évaluations ou de plans et on ne sait pas clairement qui devrait être chargé des mesures de diligence environnementale compte tenu de la structure actionnariale de la co-entreprise et du fait que la concession de DIMA est une propriété de la Gécamines³⁰. Alors que les répercussions environnementales se sont peut-être déjà produites

25 Entretiens réalisés par le CIFOR avec un directeur de l'ANAPI (RDC), le 2 août 2010, et avec un responsable d'une coopérative minière artisanale, Kolwezi, 30 novembre 2010.

26 Entretien réalisé par le CIFOR avec un employé d'une coopérative minière artisanale, Kolwezi, 30 novembre 2010.

27 Entretien réalisé par le CIFOR avec un chercheur du Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS) de Kinshasa, le 2 août 2010, et avec deux spécialistes de l'exploitation minière et des droits humains, basés à Lubumbashi, le 28 novembre 2010.

28 Entretien réalisé par le CIFOR avec un diplomate chinois à Kinshasa (2), 11 août 2010.

29 Entretien réalisé par le CIFOR avec un employé d'une coopérative minière artisanale (2), Kolwezi, 30 novembre 2010.

30 Entretien réalisé par le CIFOR avec un responsable de la division environnementale du Ministère des mines, Kolwezi, 30 novembre 2010.



Figure 8. Images satellite 2009 de la concession de Dikulwe-Mashamba de la Sicomines. Au centre en bas de cette image se trouve une cité de travailleurs construite par la Gécamines, où 12 000 personnes environ vivent de façon permanente.

Source : Google Earth (2011)

pour la plus grande part, environ 12 000 habitants vivent en permanence à DIMA³¹ et on y trouve de nombreux exploitants artisanaux. En conséquence, la gestion des effets sociaux de la Sicomines ne doit pas être ignorée.

Même dans cette phase de prospection préliminaire, la Sicomines a détruit les champs des riverains et perturbé les écoles locales, selon une coopérative locale, ce qui a généré des plaintes. Toutefois, il est possible que les autorités aient été corrompues et qu'elles aient ignoré ces plaintes³². Selon un habitant et ancien employé de la Gécamines, environ 200 habitants locaux ont été à un moment ou à un autre déplacés et ont reçu une bâche en plastique,

31 Entretien réalisé par le CIFOR avec un habitant d'un village près de la concession de DIMA, 1^{er} décembre 2010.

32 Entretien réalisé par le CIFOR avec un employé d'une coopérative minière artisanale, Kolwezi, 30 novembre 2010.

mais aucun dédommagement³³. Par ailleurs, certains informateurs affirment que l'accord Sicomines a déjà provoqué la délocalisation des mineurs artisanaux par le Service des mines³⁴. Dans ce cas, les ouvriers ne reçoivent aucun dédommagement puisque leur présence est illégale, même s'ils ont pu être autorisés à rester un certain temps « pour raisons sociales ». Au total, plusieurs milliers de personnes seront affectées par la délocalisation et la perte d'accès à la ressource³⁵.

Après la phase de prospection de trois ans, durant laquelle l'eau ayant envahi des mines à ciel ouvert

33 Entretien réalisé par le CIFOR avec un habitant d'un village près de la concession de DIMA, 1^{er} décembre 2010.

34 Entretien réalisé par le CIFOR avec un responsable du Service d'assistance et d'encadrement du Small Scale Mining (SAESSCAM), Kolwezi, 30 novembre 2010.

35 Entretien réalisé par le CIFOR avec un employé d'une coopérative minière artisanale (1), Kolwezi, 30 novembre 2010.

sera pompée, la Sicomines sera opérationnelle en 2014 et devrait employer 10 000 travailleurs, dont un nombre important devrait être d'origine chinoise. À l'heure actuelle, dans cette phase de prospection, entre 20 et 30 employés chinois travaillent dans la concession de DIMA, ainsi que des travailleurs congolais ponctuels qui gagnent 8 000 FC (8,85 USD) par jour³⁶.

Activité minière chinoise à petite échelle et relations des Chinois avec le secteur artisanal

Après la libéralisation du secteur minier, le nombre de petits comptoirs chinois de sociétés d'extraction a fortement augmenté en 2004-2005. En 2007, on dénombrait une soixantaine de petites et moyennes entreprises (PME) minières chinoises dans la province du Katanga, principalement situées dans la ceinture de cuivre reliant Lubumbashi, Kolwezi et Likasi. La plupart de ces sociétés sont de petites co-entreprises détenues par des partenaires congolais, mais le cocontractant chinois est parfois une grande multinationale financièrement soutenue par les banques chinoises³⁷.

En 2009, l'ONG britannique RAID (Rights and Accountability in Development) a publié un rapport sur les conditions de travail dans les entreprises chinoises du Katanga, un sujet d'enquête continue pour les experts locaux en droit. Dans l'ensemble, le rapport de RAID a montré que du point de vue des travailleurs congolais, les entreprises chinoises se classent en bas du tableau, aux côtés des entreprises congolaises, en termes de conditions générales sur le lieu de travail. Les sociétés européennes et américaines sont les mieux notées, tandis que celles du Canada, d'Afrique du Sud et d'Australie obtiennent de mauvaises notes. Il semble que les sociétés chinoises ont un sens de la responsabilité sociale et environnementale moins prononcé et qu'elles ont tendance à travailler sans cahier des charges, ce qui peut compliquer leur suivi en raison

36 Entretiens réalisés par le CIFOR avec un spécialiste de l'exploitation minière et des droits humains basé à Lubumbashi, le 28 novembre 2010, un employé d'une coopérative minière artisanale à Kolwezi (2), le 30 novembre 2010, et un groupe de mineurs artisanaux près de la concession de DIMA, le 1^{er} décembre 2010.

37 Entretiens réalisés par le CIFOR avec plusieurs informateurs, avec l'aide du rapport de RAID (2009) sur les opérations minières chinoises au Katanga, République démocratique du Congo. Rights and Accountability in Development. Disponible sur : www.raid-uk.org.

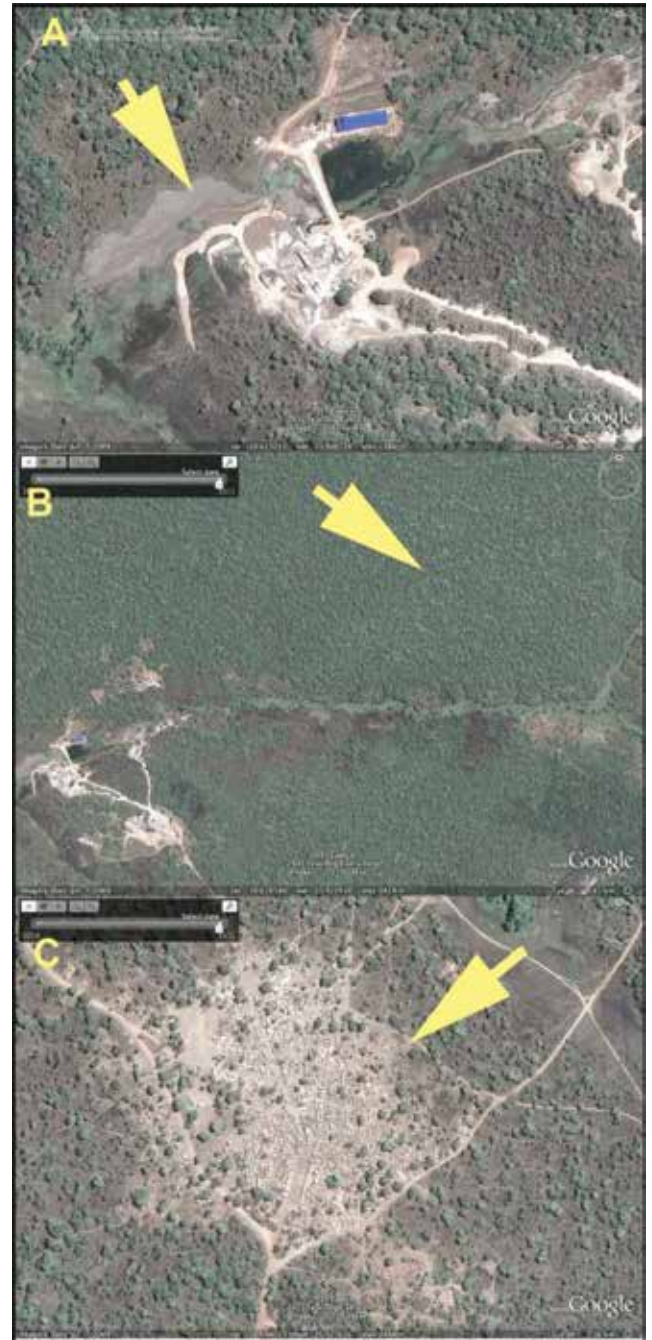


Figure 9. Site de cobalt d'une co-entreprise chinoise près de Kasamfu, province du Katanga, RDC

Source : Google Earth

A Les matériaux extraits sont lavés sur place en utilisant le cours d'eau qui traverse le site. Malgré l'existence de bassins de retenue, les eaux de ruissellement ne sont pas correctement contenues, ce qui peut provoquer la contamination du cours d'eau.

B Bien que la mine soit située dans une région fortement boisée, peu de dégâts forestiers sont visibles aux alentours de la mine.

C L'entreprise recourt à la main-d'œuvre d'un camp local de mineurs itinérants situé à 3 km de la mine et similaire au camp de mineurs artisanaux près de Kawama, entraînant selon toute vraisemblance des niveaux comparables de dégradation forestière par habitant.

des changements d'adresse et de l'inexistence de bureaux permanents³⁸.

En termes de salaires, alors que les sociétés occidentales paient 300 USD par mois, les rapports du RAID indiquent que les PME chinoises versent 150-220 USD aux travailleurs à temps plein. Ces fourchettes correspondent à nos observations de novembre-décembre 2010. Dans une petite mine chinoise en co-entreprise près de Kisamfu (Katanga), les employés auraient gagné 200-250 USD par mois, mais sans jours de congé et sans contrat³⁹. C'est légèrement moins que dans une mine voisine détenue par des Israéliens, où les ouvriers gagnent 250-300 USD par mois. En comparaison, les employés chinois qualifiés touchent 7 000-8 000 CNY (environ 1 200 USD). Dans la concession de la Sicomin, les travailleurs occasionnels gagnent environ 220 USD par mois⁴⁰.

Le rapport de RAID présente également des exemples de mauvais traitements graves des employés par les responsables chinois et des cas similaires continuent d'être mentionnés par les experts locaux en droits humains, certains ayant toutefois déjà été évoqués dans le rapport 2009. Le rapport suggère que ces abus ne sont peut-être pas habituels mais que le nombre de cas signalés est probablement inférieur à la réalité, les poursuites officielles à l'encontre de travailleurs ordinaires étant peu probables. Les exemples mentionnés en 2010 incluaient un cas de mineurs artisanaux travaillant dans des mines à ciel ouvert et ayant été accidentellement enterrés par les machines d'une entreprise chinoise, ce qui a suscité des protestations dans lesquelles 10 personnes ont été abattues. Alors qu'il n'existe pas de cas connu de patrons chinois ayant eux-mêmes tiré sur les travailleurs, des cas de violations graves ont été signalés, dont certains ont été portés devant les tribunaux, notamment celui d'un responsable ayant agressé un employé dans un temple à coups de tournevis, un autre ayant fouetté quatre travailleurs, un responsable ayant uriné sur un ouvrier et des

38 Entretien réalisé par le CIFOR avec un responsable du Service d'assistance et d'encadrement du Small Scale Mining (SAESSCAM), Kolwezi, 30 novembre 2010.

39 Entretien réalisé par le CIFOR avec un employé chinois et un employé congolais d'une société minière près de Kawama, Kolwezi, 2 décembre 2010.

40 Entretien réalisé par le CIFOR avec un groupe de mineurs artisanaux près de la concession de DIMA, 1^{er} décembre 2010.

travailleurs blessés ayant été licenciés sans obtenir suffisamment de soins médicaux ou d'indemnités⁴¹.

En termes d'incidence sur les forêts, les comptoirs chinois qui se contentent d'acheter et de vendre des minerais ne sont pas directement impliqués dans la déforestation ; en revanche, ils peuvent être associés à une part de déforestation et une dégradation plus importante par le biais de leurs accords commerciaux avec le secteur minier artisanal. D'un autre côté, les sociétés qui transforment le cuivre peuvent contribuer à la déforestation si elles utilisent du charbon de bois dans leur activité. Les petites sociétés telles que la mine chinoise que nous avons visitée près de Kasamfu, entre Kolwezi et Likasi, dans la province du Katanga, sont responsables de dégâts environnementaux importants, bien que probablement très localisés (figure 9). Alors que ces dégâts n'incluent pas forcément la déforestation directe et évidente, ils comprennent probablement la contamination des sources hydriques locales. En cas de recours à une main-d'œuvre occasionnelle, les camps de travailleurs contribuent à la dégradation de la forêt⁴². Dans le cas de la mine chinoise proche de Kasamfu, la responsabilité est partagée entre les propriétaires chinois et congolais, ainsi qu'une grande société minière israélienne qui possède une concession voisine et emploie des travailleurs originaires du même camp.

5.2 Gabon

En 2010, seuls deux projets d'investissement miniers chinois prévus visaient le Gabon et étaient toujours en phase de négociation ou de préparation, à savoir l'accord concernant la mine de fer de la Comibel et l'accord avec Huazhou relatif à l'exploitation du manganèse.

L'accord de la Compagnie minière de Bélinga (Comibel)

En 2006, un grand gisement situé dans les montagnes de Bélinga, dans le nord-est du Gabon, a été adjudgé à la co-entreprise chinoise Comibel

41 Entretien réalisé par le CIFOR avec un spécialiste de l'exploitation minière et des droits humains basé à Lubumbashi, 28 novembre 2010.

42 Observations personnelles et comparaison d'images satellites haute résolution décrites dans le rapport de cadrage détaillé de Putzel et Kabuyaya rédigé pour ce projet.

(Compagnie minière de Bélinga) aux dépens d'un soumissionnaire brésilien. Il s'agit d'une concession de 25 ans et lorsque la mine sera opérationnelle, la production devrait atteindre 30 000 tonnes par an. Selon le gouvernement gabonais, la décision de choisir la Comibel a été motivée par deux facteurs : 1) le financement était considéré plus stable, car provenant d'une banque d'État ; et 2) l'offre de la Comibel incluait un développement d'infrastructures plus important, notamment un port d'expédition, un réseau ferré et un barrage hydro-électrique.

Outre ces raisons officielles, plusieurs rumeurs ont circulé. Selon l'une d'elles, des pots-de-vin de plusieurs millions de francs CFA ont été versés chaque semaine aux hauts fonctionnaires du gouvernement. L'ancien président français Jacques Chirac se serait également prononcé en faveur des Chinois afin d'empêcher les Brésiliens de prendre le marché (Jansson *et al.* 2009).

Au départ, le projet valait 3 milliards USD (investissements d'infrastructures inclus) sous forme de prêts conditionnels octroyés par China Eximbank. Cependant, une fois achevées les études techniques préliminaires réalisées par la Comibel, en 2009, le prix de la mine et du développement des infrastructures avait grimpé à 5,9 milliards USD. Un prix jugé excessif par le président Bongo, qui a effectué une nouvelle proposition en mai 2010 au cours d'une visite en Chine⁴³, suite à laquelle les négociations ont repris (Jansson *et al.* 2009).

Du point de vue environnemental, la décision du gouvernement gabonais d'installer le barrage hydro-électrique sur les chutes de Kongou a été critiquée par des organisations nationales et internationales de la société civile. Une étude datant de 2008 indiquait que ce barrage aurait probablement des incidences environnementales négatives et provoquerait le déplacement de certains villages tout en détériorant les sources de subsistance telles que les zones de pêche et de chasse (Lebas 2010). Alors que l'accord est renégocié, la construction d'un barrage et son éventuelle localisation présentent un intérêt, même s'il conviendrait de clarifier si les populations susceptibles d'être déplacées ou d'être autrement affectées vivent effectivement à proximité immédiate de ces chutes.

43 Entretiens réalisés par le CIFOR avec un responsable du ministère gabonais des Mines à Libreville, le 31 mai 2010, et avec un employé chinois, le 7 juin 2010.

L'accord de la Compagnie industrielle et commerciale des mines de Huazhou (CICMH)

La co-entreprise sino-congolaise CICMH (Compagnie industrielle et commerciale des mines de Huazhou), dont l'actionnaire majoritaire est l'entreprise d'État chinoise CITIC (China International Trust and Investment Corporation), a obtenu une concession de manganèse à Ndjolé, dont la production devrait atteindre un million de tonnes par an. La CICMH est également en train de construire une usine à Ndjolé où 50 % des minerais extraits seront transformés. Le reste sera transformé dans des usines en Chine.

Ce projet est sur le point de débiter depuis 2008. Conformément aux réglementations, la CICMH a commandé une étude d'impact environnemental à un cabinet de consultants de Libreville, dont les résultats sont disponibles à la Direction générale de l'environnement. Le 21 octobre 2010, le gouvernement du Gabon et la Compagnie industrielle et commerciale des mines de Huazhou ont signé une convention afin de lancer l'exploitation de la mine, mais la date exacte des opérations n'a pas été annoncée (L'Union 2010).

5.3 Cameroun

Au Cameroun, malgré le potentiel minéral élevé et une grande diversité géologique, le secteur minier est sous-développé. Alors que les médias nationaux font état d'une progression depuis dix ans, cette dynamique n'a toujours pas eu d'incidence significative sur l'économie globale du pays : hors pétrole, la contribution du secteur minier au PIB est de 0,13 % seulement (Cameroon Tribune 2010a). Malgré l'existence d'un Code minier et d'une législation avantageuse, le secteur est confronté à de nombreuses contraintes, notamment le conflit entre le secteur minier et le secteur forestier, ainsi que l'insuffisance des financements et des capacités techniques (MINIMIDT 2008).

Depuis 2003, le nombre de permis a augmenté, passant de 1 seulement à 91. Néanmoins, 87 d'entre eux ne concernent que l'exploration et seuls 4 concernent l'exploitation ; dans l'ensemble, 40 % des permis sont inactifs (Cameroon Tribune 2010b). L'activité minière industrielle est principalement assurée par une vingtaine de sociétés camerounaises et étrangères aux montages financiers complexes. Parmi

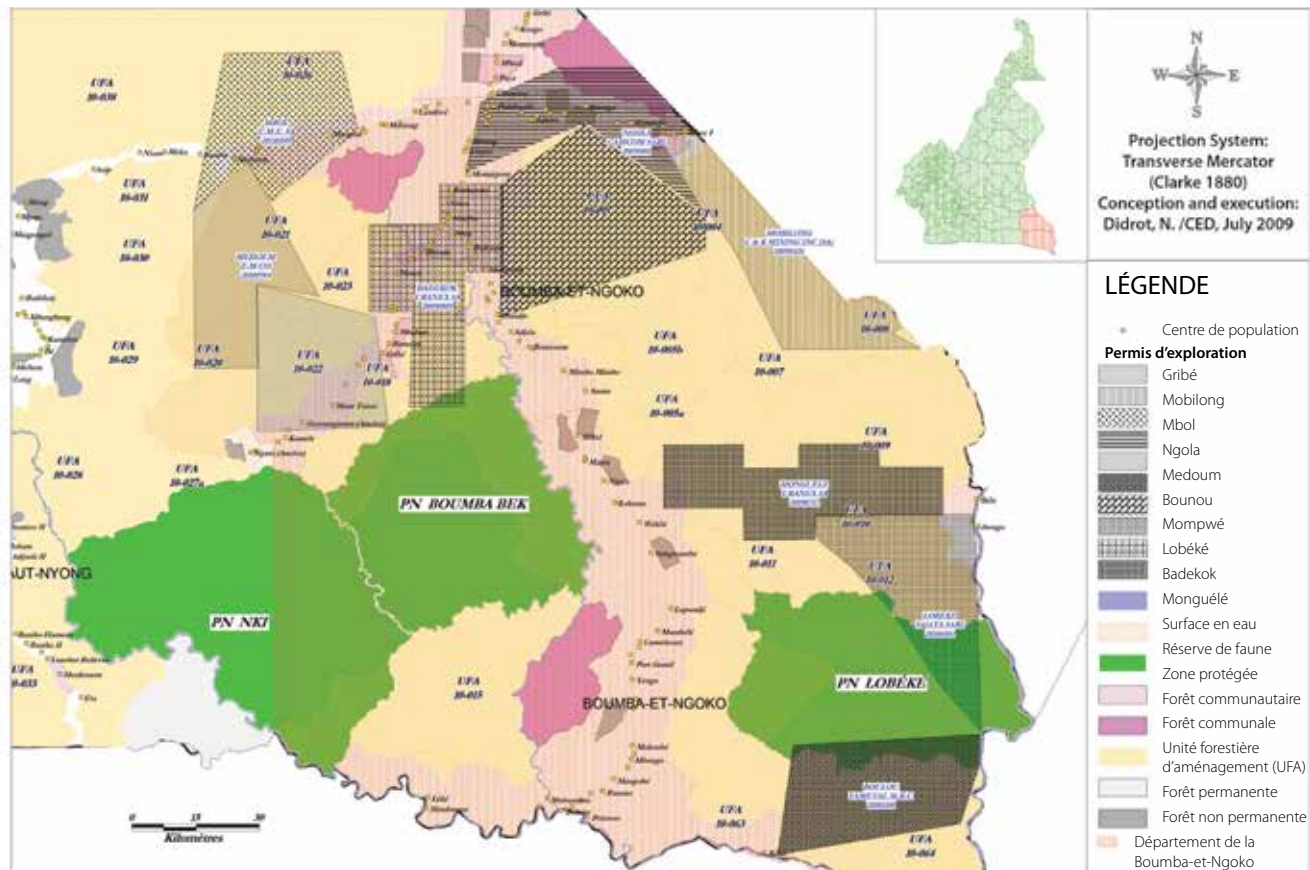


Figure 10. Empiètement des permis d'exploration minière sur les concessions forestières et les parcs nationaux dans le sud-est du Cameroun. Huit permis d'exploration minière sur dix empiètent sur la forêt.

Source : TTRECED et CIFOR (2010)

elles, on peut citer un investisseur australien dans les gisements de fer, des exploitants d'or et de diamants d'origine coréenne, des sociétés britanniques exploitant l'or et américaines exploitant l'uranium. L'activité artisanale est principalement centrée sur les pierres précieuses et l'or, contrairement à la RDC où les mineurs artisanaux recherchent des minerais bruts pouvant ensuite être regroupés en grandes quantités.

Exploration chinoise dans la région du Sud

Le Sud est une région boisée du Cameroun particulièrement intéressante dans cette étude, en partie à cause des nombreux empiètements des concessions minières sur les concessions forestières ou les parcs nationaux (figure 10), mais aussi de la présence de deux sociétés chinoises titulaires d'un permis d'exploration pour le fer et l'or, respectivement. Dans cette région, la majorité des montages financiers et des investissements étrangers sont des co-entreprises. Durant la période 2006-2009 et sur la base d'une analyse de 31 permis d'exploration concernant les forêts du Sud du

Cameroun, le coût total des investissements dans l'exploration minière pour 10 produits s'élevait à 25 milliards de francs CFA (50,6 millions USD), dont la moitié était directement consacrée aux minerais de fer et dont la moitié des capitaux provient d'Australie. Les investissements chinois sont nettement inférieurs et s'élèvent, selon les estimations, à 0,9 milliard de francs CFA (1,845 million USD).

L'influence des investissements chinois ne peut être encore déterminée dans cette phase exploratoire qui devrait aboutir à la certification des réserves, à des études d'impact et de faisabilité et à la négociation d'accords miniers dans les deux ans à venir. Selon un responsable du ministère des Mines, les trous des sondages carottés doivent être scellés au béton afin de ne pas endommager la forêt, et la zone affectée à l'exploration a initialement été réduite⁴⁴.

⁴⁴ Entretien réalisé par le TTRECED avec une équipe du MINIMIDT, septembre 2010.

6. Activités chinoises dans le secteur agricole

À ce jour, les investissements chinois dans le secteur agricole des trois pays se limitent aux projets de démonstration financés dans le cadre de l'aide chinoise au développement, d'investissements agro-industriels privés relativement peu importants et généralement pilotes, et de petites fermes appartenant à des expatriés chinois. Ces trois pays importent des volumes importants de produits alimentaires, et la famine est un problème chronique en RDC, tandis que le Cameroun a été touché plusieurs fois par la flambée des prix des denrées alimentaires. C'est ce qui a provoqué des troubles sociaux en 2008 (Crisis Group 2010). Le développement est donc une priorité, ce dont les décideurs politiques chinois ont conscience depuis longtemps. La sécurité alimentaire est un élément central de l'aide chinoise au développement depuis les années 1970. Aujourd'hui, les sociétés intéressées par le développement de l'agro-industrie ont commencé à s'implanter dans la région.

6.1 Cameroun

En 2006, le gouvernement camerounais a signé un protocole d'accord avec une multinationale chinoise, qui a démarré en élevant des autruches de Namibie dans la province chinoise du Shanxi, afin de viabiliser une concession de 10 000 ha de terres pour le développement et la production de riz, de manioc et de maïs dans le département camerounais de la Haute-Sanaga. Un deuxième protocole a été signé le 10 janvier 2008 à Yaoundé entre les autorités des deux pays. Cet accord prévoit la réalisation d'un projet pilote dans la ville de Nanga Eboko (Jansson 2009) (figure 11). Le compte rendu suivant se base sur une visite de terrain dans la région par le TTRECED et le CIFOR.

Projet sino-camerounais de Nanga Eboko

Le protocole d'accord signé en 2006 entre l'État camerounais et l'homme d'affaires chinois Wang Jianjun, actionnaire majoritaire d'un groupe chinois, prévoit une concession de 10 000 ha près de Nanga Eboko. La mise en œuvre de cet accord a commencé en 2008 à Bifogo, un village situé à 4 km de la ville de Nanga Eboko sur un site préliminaire de 120 ha, où la société a testé des variétés de riz dans

une ancienne exploitation taïwanaise fermée en 1971 suite à la normalisation des relations entre la Chine et le Cameroun. Le rendement actuel est estimé à 10 tonnes/ha. La phase en cours de mise en œuvre a créé des emplois pour environ 60 Chinois et 100 Camerounais. Une partie de cette main-d'œuvre a été affectée à la construction de bâtiments pour accueillir une école agricole. Le riz produit par la société est vendu dans le centre de la ville de Nanga Eboko.

À ce jour, la concession n'a pas été attribuée, malgré le lancement de la procédure de demande de concession. Selon le ministère de l'Agriculture local, l'examen de cette demande est à un stade avancé et les relevés topographiques sont effectués sur deux sites principaux, dont l'un servira à la culture du maïs et du manioc et l'autre à celle du riz.

Il s'avère que le site actuel de 120 ha avait déjà été enregistré comme terre domaniale durant son utilisation par la ferme taïwanaise puis repris par le ministère de l'Agriculture. L'État camerounais a aujourd'hui vendu ce site à l'entreprise agro-industrielle chinoise. Mais la question du dédommagement des communautés locales expropriées des terrains qu'elles occupaient n'a pas été réglée. Certains habitants interrogés estimaient qu'ils n'avaient pas été équitablement dédommagés et ont refusé d'abandonner les sépultures et les terres sacrées de leurs ancêtres.

Le ministère de l'Environnement a déclaré qu'on lui avait refusé l'accès au site pour y réaliser une étude d'impact environnemental, tel que l'exige la législation. Les divers sites identifiés par la firme se situent majoritairement dans les forêts-galeries le long du fleuve Sanaga. Au total, l'investissement dans le projet de Nanga Eboko approchera des 60,5 millions USD, selon une source non officielle.

6.2 République démocratique du Congo

Au fil des ans, un certain nombre d'investissements chinois ont été réalisés dans la recherche et le développement agricole, les plus notables étant

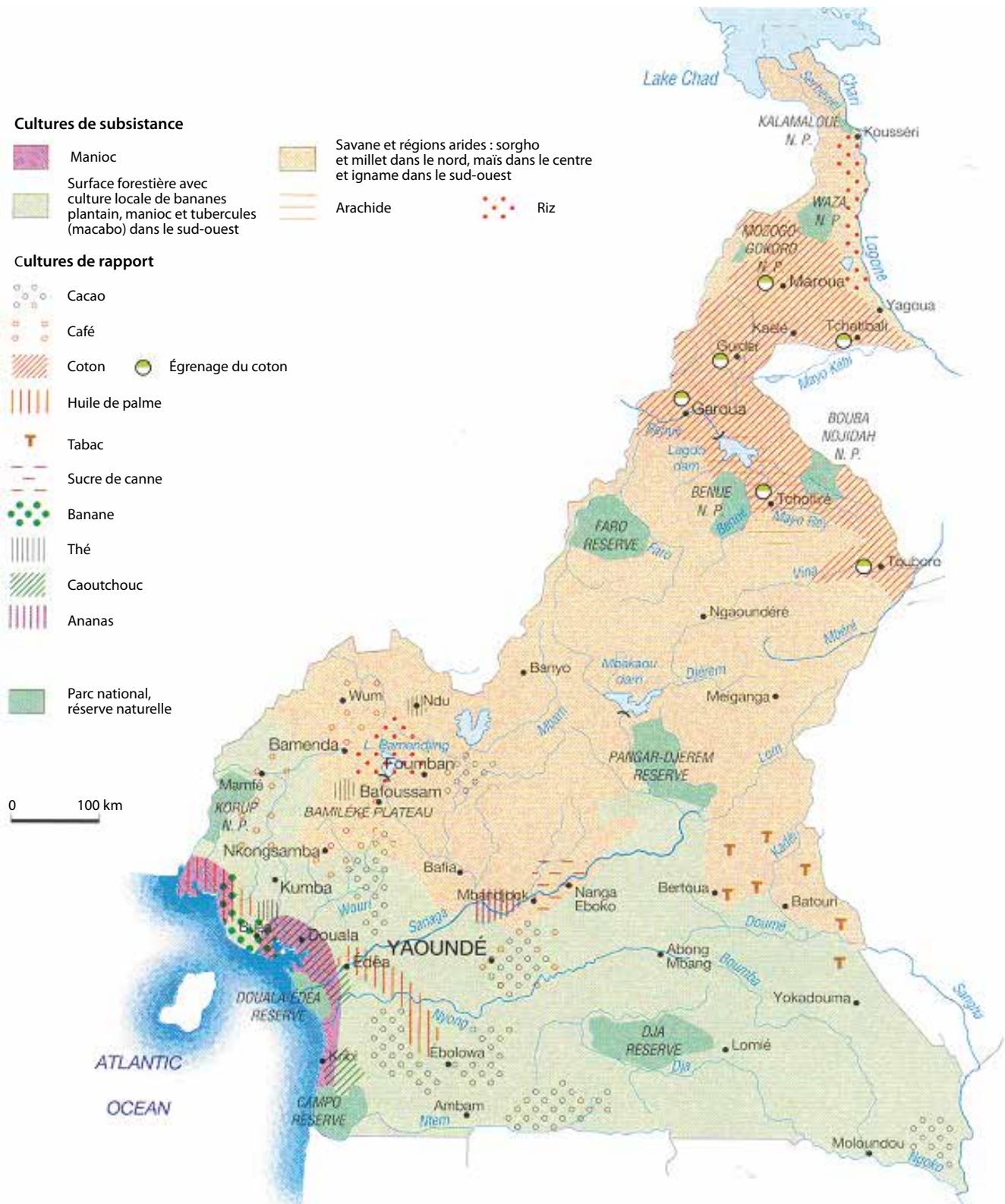


Figure 11. Carte agricole du Cameroun indiquant la localisation de Nanga Eboko (cercle rouge)

Source : FAO (2011)

le projet de riziculture mentionné ci-dessus, une usine de fertilisants et le projet de ferme pilote présidentielle à N'Djili. Récemment, des craintes ont émergé concernant les éventuelles demandes des investisseurs chinois en faveur d'un développement agricole à grande échelle, en particulier pour la production de biocarburants. Toutefois, ce type d'accord n'est généralement pas aussi important ou certain qu'on le dit (Brautigam 2009). L'accord le plus connu en la matière est celui de ZTE Agribusiness.

ZTE Agribusiness

En 2007, un contrat a été signé entre le géant chinois des télécommunications ZTE et le ministère congolais de l'Agriculture afin de développer la culture de palmiers à huile, selon les indications obtenues dans des plantations abandonnées situées dans les provinces du Bandundu et de l'Équateur⁴⁵. Selon les rumeurs, il s'agirait d'un investissement de 1 milliard USD pour 3 millions ha. En réalité, toutefois, la superficie convenue est de 100 000 ha et doit encore être localisée par le ministère de l'Environnement⁴⁶. Selon un informateur d'une ONG environnementale, ZTE pourrait être intéressé non seulement par l'huile de palme, mais aussi par l'acquisition de terres forestières afin de tirer profit des ventes de bois avant de développer les plantations⁴⁷, ce qui n'a cependant pas été confirmé. Il existe des preuves toutefois que le groupe ZTE Agribusiness est sérieux quant au développement de l'agriculture en RDC : il s'agit de l'une des rares sociétés chinoises à avoir investi via l'ANAPI en 2009, en déboursant 4,4 millions USD pour « l'exploitation agricole ». Sur ce montant, la majorité a probablement été investie pour lancer la culture de maïs et de soja sur le plateau Batéké et pour réaliser un projet pilote de riziculture dans la ferme présidentielle de la N'sele⁴⁸.

45 Entretien réalisé par le CIFOR avec un donateur américain basé à Kinshasa, 27 juillet 2010, entre autres.

46 Entretiens réalisés par le CIFOR avec le directeur d'une ONG internationale de conservation basée à Kinshasa (1), le 30 juillet 2010, et avec un diplomate chinois basé à Kinshasa, le 11 août 2010.

47 Entretien réalisé par le CIFOR avec le directeur d'une ONG internationale de conservation située à Kinshasa (1), 30 juillet 2010.

48 Voir « Les chinois reprennent le site de la N'Sele (L'Avenir) », 3 mars 2010, <http://www.afriqueredaction.com/article-agriculture-les-chinois-reprennent-le-site-de-la-n-sele-47588654-comments.htm>.

Le projet de ZTE sur le plateau Batéké, près de Kinshasa, consiste en une ferme de 256 ha produisant du maïs sur des terres relativement endommagées. Cette année, elle a produit 2,7 tonnes par ha et les a vendues au Programme alimentaire mondial. Elle a également produit 10 tonnes de soja, ainsi que de la viande, des volailles et des œufs qui sont vendus localement et à Kinshasa. Tous les intrants et équipements sont importés de Chine (fertilisants, tracteurs, charrues, moissonneuses, décortiqueuses et moulins à farine⁴⁹).

Lors de notre visite au projet, nous avons appris que les terrains obtenus par ZTE font l'objet d'un contrat de 20 ans entre la société et le chef coutumier, qui est également le chef de quartier, chargé d'empêcher les conflits fonciers. Certaines fermes se trouvaient là auparavant et les villageois qui ont quitté leurs champs n'ont pas été dédommages. Ils ont cependant obtenu de nouveaux champs et ont été autorisés à effectuer leur récolte avant de partir. Le prix payé au chef a été de 500 USD par ha, assorti d'un lot de marchandises au titre des droits coutumiers⁵⁰.

ZTE verse 2 USD par jour aux travailleurs à temps partiel, montant pouvant atteindre 3,50 USD. Un chauffeur peut toucher jusqu'à 180 USD par mois. Les frais médicaux sont pris en charge si un employé tombe malade ou se blesse sur son lieu de travail. Cette rémunération pouvant être considérée faible par rapport aux autres employeurs. Selon les employés d'une ferme voisine, le défrichage est rémunéré environ 50 USD par hectare. La société engage ponctuellement une centaine de travailleurs. Au départ, ils étaient plus nombreux (jusqu'à 150) à défricher les terres avant l'arrivée d'équipements lourds, mais ils ne sont probablement plus que 20 à 25 aujourd'hui, en plus d'environ sept employés chinois. La société ne fait pas travailler les enfants. Au début du projet, environ la moitié des 15 chauffeurs recrutés ont perdu leur emploi au bout de deux semaines et sans être payés car ils n'étaient pas en mesure de fournir un permis de conduire⁵¹.

49 Entretien réalisé par le CIFOR avec un employé, basé en RDC, d'une entreprise d'État chinoise, 17 juillet 2010.

50 Entretiens réalisés par le CIFOR avec six informateurs, notamment d'anciens employés et des personnes connaissant les détails de l'accord foncier, près de la ferme ZTE sur le plateau Batéké, 17 juillet 2010.

51 Ibid.

7. Conclusion : conséquences pour la recherche future

L'objectif de cette étude était de mieux comprendre les tendances générales en matière de commerce et d'investissements chinois dans les secteurs forestier, minier et agricole du bassin du Congo. À cette fin, nous avons choisi de nous concentrer sur le Cameroun, la RDC et le Gabon et avons réalisé un exercice de cadrage comprenant un examen de documents, des entretiens avec les principaux informateurs et plusieurs visites de terrain. Les résultats préliminaires associent les éléments factuels que nous avons pu étayer ainsi que les points de vue des informateurs tels qu'ils nous ont été donnés durant les entretiens.

Dans le bassin du Congo, les secteurs minier et forestier fournissent une grande partie des matériaux importés par la Chine et constituent une cible d'investissement pour les firmes chinoises. Les configurations des filières de produits entre l'Afrique et la Chine sont nombreuses et complexes, allant de l'investissement chinois public dans l'extraction, la transformation et le commerce jusqu'à l'engagement, à tous les stades de production, de nombreux petits acteurs d'origines ethniques et de nationalités diverses qui travaillent de manière indépendante. Nous pensons que la gestion des incidences du commerce relève avant tout de la responsabilité de l'État producteur, mais que la responsabilité des acheteurs et des investisseurs chinois s'accroît avec l'importance des ressources pour l'entreprise ou l'industrie qui les acquiert, ainsi qu'avec les potentiels dégâts environnementaux et sociétaux liés à l'extraction de ces produits.

Alors que l'investissement dans le très stratégique secteur minier est fortement soutenu par l'État chinois, les activités dans le secteur du bois sont financées par le privé. En général, les investissements de l'État chinois dans le secteur minier prennent la forme de prêts conditionnels, le développement des infrastructures étant assuré par la Chine en échange d'une quantité garantie de minéraux à extraire et à exporter pour les co-entreprises sino-africaines. En parallèle, les investissements réalisés dans l'industrie du bois devraient se concentrer sur les capitaux requis pour l'extraction, la transformation et le transport. Au Gabon, toutefois, avec la nouvelle

ZES en préparation, tout investissement important pourrait être considéré comme un échange de terre, puisque les investissements dans les usines de transformation du bois dans la ZES sont associés à une concession forestière.

Dans les années à venir, le gouvernement chinois s'est engagé à investir des milliards de dollars dans le secteur minier en RDC et au Gabon ; dans ces deux pays, il s'agit de contrats d'échange « infrastructures contre ressources ». Les conditions y afférentes ne sont pas claires, notamment en ce qui concerne la quantité de minéraux en jeu. Une question potentiellement importante est de savoir si les infrastructures proposées pour payer une partie des minéraux seront d'une grande utilité à la population dans son ensemble, ou si elles seront particulièrement utiles pour le transport des ressources ciblées en dehors du pays et si, donc, il s'agit *de facto* d'une subvention du coût d'extraction et d'exportation.

Au Gabon, où les concessions d'exploitation chinoises couvrent à elles seules 10 % de la superficie boisée, le gouvernement essaie de réformer le secteur forestier en faisant appliquer une interdiction d'exporter les grumes et en exigeant des investissements dans la transformation. À l'avenir, il sera intéressant de voir si les investissements dans l'industrie de transformation sont effectués ou si la demande chinoise de bois non transformé s'oriente vers d'autres pays. Dans une certaine mesure, cela dépendra de la volonté des banques de développement d'investir dans le développement de ce secteur. En 2009, la Banque de développement chinoise est intervenue au XIII^e Congrès forestier mondial, ce qui suggère qu'elle s'intéresse au secteur forestier, mais elle n'a pas détaillé ses projets d'investissement dans un pays précis ou à une étape particulière de la filière⁵².

Dans le secteur agricole, la Chine demeure une source d'aide financière et technique. Bien que toujours moins important et moins développé que dans les autres secteurs, l'investissement privé dans les projets agro-industriels commence à apparaître.

52 [http://forum.cfm2009.org/e-forum/en/?no_cache=1&tx_wcediscussion\[single\]=259](http://forum.cfm2009.org/e-forum/en/?no_cache=1&tx_wcediscussion[single]=259) (10 mai 2011).

Contrairement aux autres secteurs, il ne cible pas les exportations pour le moment, mais cela pourrait changer si les entreprises chinoises s'orientent vers les cultures de rapport comme l'huile de palme, qui est fortement probable. Vendre la production d'une ferme chinoise de RDC au Programme alimentaire mondial, qui a pour politique d'acheter localement, est particulièrement intéressant car cela suggère une intégration de la société dans l'économie nationale de la RDC. En termes d'incidence sur les moyens de subsistance locaux, il ne s'agira peut-être pas du modèle le plus avantageux, car il n'apportera pas de devises et n'augmentera pas le capital détenu par les Camerounais.

Concernant l'éventuelle déforestation et dégradation des forêts, notre vue d'ensemble nous amène aux observations suivantes, par secteur :

1. Les activités des entreprises chinoises, en particulier dans le segment artisanal et à petite échelle de l'exploitation minière, sont potentiellement une importante cause de déforestation et notamment de détérioration de la forêt dans les régions qui attirent de nombreux mineurs émigrés. Concernant l'activité minière à grande échelle en RDC, la principale concession (DIMA) est globalement située dans des zones ayant été déboisées il y a longtemps. Au Gabon, en revanche, on ne sait pas très bien quelles seront les conséquences du développement de la mine de Bélinga.
2. Dans le secteur forestier, les sociétés chinoises ont acquis d'importantes concessions au Gabon, dont certaines bordent les parcs nationaux. Notre vue d'ensemble suggère qu'il est nécessaire d'étudier de manière plus approfondie les activités des sociétés chinoises sur le terrain au Gabon, lesquelles présentent des différences considérables en matière de respect de la législation et autres normes de responsabilité. Les recherches se concentreraient sur leurs activités dans les forêts avec le développement et la mise en œuvre de plans d'aménagement durables. Dans ces trois pays, il est nécessaire de réaliser des études complémentaires sur les articulations entre les sociétés chinoises et le secteur informel du bois, tandis qu'une approche comparative devra être adoptée pour déterminer les effets relatifs du marché chinois et des entreprises chinoises par rapport aux autres marchés et entreprises non chinoises.
3. Dans le secteur agricole, les investissements chinois n'ont pas encore atteint un niveau laissant

présager de fortes répercussions. Toutefois, de tels investissements sont prévus à l'avenir et pourraient se concrétiser dans les prochaines années. L'investissement à Nanga Eboko entraînerait la conversion d'environ 10 000 ha de terres boisées et de fermes mosaïques (« forêts galeries ») en monocultures de maïs et de riz. En RDC, l'investissement dans 100 000 ha de palmiers à huile est prévu, leur localisation étant encore incertaine.

En termes de contribution économique, les investissements et l'aide de la Chine sont importants pour les économies des pays ciblés, mais représentent toujours une petite partie du total des investissements étrangers. Une grande part de l'aide chinoise est en réalité motivée par des raisons politiques, car elle cible des projets identifiés par les chefs d'État et c'est d'ailleurs souvent le pouvoir exécutif qui négocie avec la Chine pour les grandes transactions.

En termes de contribution sociale, le commerce chinois a tendance à faire travailler les petits acteurs locaux, tels que les mineurs et les vendeurs de bois artisanaux. Par conséquent, les bénéfices seront probablement répartis de manière relativement large. Toutefois, ces bénéfices ont un coût de plus en plus important, sous forme de violations potentielles des droits des travailleurs et même des droits humains touchant les personnes vulnérables qui travaillent dans des secteurs dangereux gérés à petite échelle et peu encadrés. À cet égard, le commerce chinois n'est pas différent du commerce pratiqué par d'autres groupes d'origine étrangère. Dans le même temps, les investissements chinois sont de plus en plus soumis à des mesures de protection sociale et environnementale similaires à celles des entreprises occidentales. De plus en plus, les banques d'investissement chinoises exigent des évaluations environnementales et sociales approuvées ainsi que des plans d'atténuation. Pour autant, d'autres études ciblant spécifiquement les acteurs chinois citent de nombreux cas de mauvaises pratiques en matière d'emploi (bas salaires, longues journées et mauvaises conditions de travail).

Autres besoins de recherche

D'autres recherches sont nécessaires pour mesurer la rentabilité économique des investissements chinois et systématiquement évaluer leurs coûts et bénéfices relatifs par rapport aux autres investisseurs, notamment les sociétés situées en Europe, en

Amérique du Nord, en Afrique du Sud et en Australie. Les premiers résultats indiquent qu'il est impératif de mieux comprendre l'efficacité des systèmes coutumiers et des lois et institutions locales, provinciales et nationales (notamment les lois sur les terres et les ressources, les agences de promotion des investissements et les bureaux de supervision environnementale, ainsi que les responsables et chefs locaux ayant l'autorité d'attribuer les terrains), afin d'assurer à la société la meilleure rentabilité des investissements tout en réduisant et en atténuant les coûts environnementaux et sociaux. En outre, les responsabilités des investisseurs dans les pays du bassin du Congo doivent être mieux définies, notamment celles des banques, des sociétés et, le cas échéant, des gouvernements étrangers, afin de formuler et de mettre en œuvre des directives sur la finance et la mise en œuvre responsables de projets.

Plus spécifiquement, les questions devant être posées dans la phase suivante incluent :

1. Quelles sont les stratégies utilisées par les investisseurs chinois pour acquérir des concessions et obtenir les permissions et les autorisations auprès des gouvernements locaux, provinciaux et nationaux et des autorités coutumières du pays producteur ? Quelles sont les incidences de ces attributions de ressources sur les moyens de subsistance ?
2. Comment les sociétés chinoises s'intègrent-elles dans les secteurs informels et à petite échelle (tels que les forêts et les mines) ? Comment les sociétés contournent-elles les processus d'approbation officiels en utilisant d'autres stratégies (par exemple, les permis d'extraction temporaires) pour légitimer leur statut ? Au moment de répondre à cette question, il sera important d'obtenir un point de vue comparatif, notamment ce qui diffère dans le comportement des sociétés chinoises par rapport aux autres groupes. Il conviendra de se pencher sur les avantages et les coûts découlant du fait de travailler avec les groupes informels, à savoir les bénéfices pour les différents acteurs et les effets différents pour la forêt et le couvert forestier.
3. Les entreprises chinoises effectuent-elles la planification et les études d'impact environnemental et social requises ; dans quelle mesure sont-elles mises en œuvre ? Existe-t-il des différences entre les entreprises chinoises et non chinoises et entre les grandes et les petites entreprises d'État/privées à cet égard ? Quelles sont les exigences des institutions bancaires chinoises en termes d'incidences environnementales et sociales et comment sont-elles appliquées et vérifiées ? Le respect du cahier des charges local et des normes internationales et volontaires de responsabilité sociale de l'entreprise par les entreprises chinoises et non chinoises sera également évalué.
4. Quelles sont les relations entre les nouveaux partenaires d'investissement chinois et les partenaires non chinois de longue date dans les pays du bassin du Congo ? Dans les sites concernés par les activités extractives menées par des acteurs d'origines diverses, le degré de perte du couvert forestier diffère-t-il dans ces différents groupes ? Si oui, quels facteurs expliquent ces différences ?
5. Existe-t-il une différence en termes d'essences de bois importées par la Chine ? Si oui, quelles sont les éventuelles ramifications écologiques ?

8. Références

- Agreer-Earth 2005 Études des filières huile de palme et caoutchouc , <http://www.congoforum.be/upldocs/Etude%20huile%20caoutchouc.pdf> (17 mars 2011).
- Agrifeeds 2011 Protracted relief and recovery operations: Democratic Republic of Congo, <http://www.agrifeeds.org/node/63437> (12 mars 2011).
- Banque africaine de développement (BAD) 2008 Cameroun : évaluation de l'assistance du Groupe de la Banque au secteur agriculture et développement rural, 1996-2004. Tunis : Banque africaine de développement.
- Bélanger, L. et Mertens, B. 2011 Atlas forestier interactif de la République démocratique du Congo, La République démocratique du Congo : proportion des permis miniers sous couvert forestier, <http://www.wri.org/map/la-republique-democratique-du-congo-proportion-des-permis-miniers-sous-couvert-forestier> (25 février 2011).
- Belligoli, S. 2010 EU, China and the environmental challenge in Africa. A case study from the timber industry in Gabon, p. 7, <http://www.ies.be/files/Belligoli-F5.pdf> (17 mars 2011).
- Bilogo Bi Ndong, L. et Banioguila, R.P. 2010 Le commerce et les investissements chinois en Afrique : évaluation et gestion des compromis entre économies nationales, moyens de subsistance locale et écosystèmes forestiers. Rapport d'étude de Brainforest pour le CIFOR.
- Brautigam, D. 2009 The Dragon's gift: the real story of China in Africa. Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.
- Cameroon Tribune 2010 Grands projets miniers : le lent décollage, 31 août.
- Canadian Broadcasting Corporation (CBC) 2010 Congolese try suing Anvil Mining in Canada, 8 novembre 2010, <http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/story/2010/11/08/congo-victims-to-sue-anvil-mining.html> (17 mars 2011).
- Cerutti, P.O., Tacconi, L., Nasi, R. et Lescuyer, G. 2011 Legal vs. certified timber: preliminary impacts of forest certification in Cameroon. *Forest Policy and Economics* 13 : 184-190.
- Chevalier, J.M., Nguema Magnagna, V. et Assoumou, S. 2009 Les forêts du Gabon en 2008, dans de Wasseige, C., Devers, D., De Marken, P., Eba'a Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, P. (dir.), *Les forêts du bassin du Congo : État des forêts* 2008. Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) 2010 Handbook of statistics, <http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=5771&lang=1> (17 mars 2011).
- Crisis Group 2010 Cameroun : État fragile ? Rapport Afrique n° 160, <http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-de-louest/cameroun/160-cameroon-fragile-state.aspx> (17 mars 2011).
- DGEF (Direction générale des eaux et forêts) 2007 Échéancier des permis forestiers sur le SIG cartographique : liste des permis forestiers. Direction générale des eaux et forêts, Libreville, Gabon.
- Du Preez, M.-L. et Sturman, K. 2010 Seeing the wood for the trees: forestry governance in the DRC. South African Institute of International Affairs, Governance of Africa's Resources.
- Eba'a Atyi, R., Devers, D., de Wasseige, C. et Maisels, F. 2010 État des forêts d'Afrique centrale : synthèse sous-régionale, dans de Wasseige, C., Devers, D., De Marken, P., Eba'a Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, P. (dir.), *Les forêts du bassin du Congo : état des forêts* 2008, 17-44. Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
- Engelhardt, D. 2010 China-Africa Trade and investment. University of Leipzig Case Study Country-Specific and Commodity-Specific Toolkit. Rapport de projet non publié.
- Fankam, J., 2010, Agence de promotion de l'investissement – L'équipe dirigeante en place. Cameroon Tribune, 1^{er} mars 2010, <http://fr.allafrica.com/stories/201003011442.html> (17 mars 2011).
- FAOSTAT 2011 Food and Agriculture Organisation, <http://faostat.fao.org/site/339/default.aspx> (17 mars 2011).
- Forest Stewardship Council (FSC) 2011 <http://info.fsc.org/servlet/servlet.FileDownload?retURL=%2Fapex%2FPublicCertificateDetails%3Fid%3Da0240000005vXv2AAE&file=00P40000005x4mqEAA> et <http://info.fsc.org/PublicCertificateDetails?id=a0240000005vyLFAAY> (16 mai 2011).

- Gabas, J.J., Qi, Z. et Traoré, B. 2010 L'analyse des relations entre la Chine et les pays du bassin du Congo dans le domaine forestier : échanges commerciaux, identification des acteurs chinois. Commandé par l'Agence française de développement, décembre 2010.
- German, L. et Schoneveld, G. 2011 Chinese trade and investment and its impacts on forests: A scoping study in the Miombo woodlands. Projet de rapport du CIFOR.
- Global Witness 2010 The hill belongs to them: The need for international action on Congo's conflict minerals trade, <http://www.globalwitness.org/library/hill-belongs-them-need-international-action-congos-conflict-minerals-trade> (17 mars 2011).
- Global Witness 2011a Congolese mining ban fails to end armed control of trade. Communiqué de presse, 4 mars 2011, <http://www.globalwitness.org/library/congolese-mining-ban-fails-end-armed-control-trade> (17 mars 2011).
- Global Witness 2011b Friends in need, <http://www.globalwitness.org/library/6bn-congo-china-resource-deal-threatened-lack-information> (17 mars 2011).
- Global Witness et Partnership Africa Canada 2004 The key to Kimberley, <http://www.globalwitness.org/library/key-kimberley> (17 mars 2011).
- GlobCover Land Cover 2008 version 2. Agence spatiale européenne, <http://ionia1.esrin.esa.int/index.asp> (5 septembre 2011).
- Greenpeace 2011 Greenpeace, témoin de la protestation des communautés riveraines d'Oshwe contre la société d'exploitation forestière SODEFOR. Communiqué de presse, <http://www.greenpeace.org/africa/fr/Presse/communiqués-de-presse/Greenpeace-témoin-de-la-protestation-des-communautés-riveraines-d'Oshwe-contre-la-société-d'exploitation-forestière-SODEFOR/> (14 mars 2011).
- Huang, W., Canby, K. et Sun, X. 2010 China-Africa forest products trade and investment. Centre international pour la recherche en agroforesterie, pôle Chine et Asie de l'Est, Beijing. Projet de rapport.
- Jansson, J. 2009 Patterns of Chinese investment, aid and trade in Central Africa (Cameroon, the DRC and Gabon). Centre for Chinese Studies, University of Stellenbosch.
- Jansson, J., Burke, C. et Wenran, J. 2009 Chinese Companies, dans *The extractive industries of Gabon and the DRC*, http://www.ccs.org.za/wp-content/uploads/2009/11/Chinese_Companies_in_the_Extractive_Industries_of_Gabon_and_the_DRC._CCS_report_August_2009.pdf (14 mars 2011).
- Justice, C., Wilkie, D., Zhang, Q., Brunner, J. et Donoghue, C. 2001 Central African forests, carbon and climate change. *Climate Research* 17 : 229-246.
- L'Union 2010 La mine de Njolé aux Chinois, 22 octobre, p. 4.
- Lebas, L. 2010 Impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement dans le Haut-Ogooué. Rapport d'étude pour le compte de Brainforest, Libreville.
- Luo, Y., Xue, Q. et Han, B. 2010 How emerging market governments promote outward FDI: experience from China. *Journal of World Business* 45 : 68-79.
- McMahon, G. 2011 What are the impacts of the African mining sector liberalisation? *Private Sector and Development* 8 : 13-16.
- Michel, S. et Beuret, M. 2009 *China safari*. Perseus Books Group, New York.
- MINADER (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural) 2006 Rapport du Cameroun. Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural. Porto Allègre, Brésil, 7-10 mars.
- MINEF (Ministère de l'Environnement et des Forêts) 2006 Rapport annuel SDIAF/SIGIF. Yaoundé : Ministère des forêts et de la faune.
- MINIMIDT (Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique) 2008 extrait d'une présentation d'un responsable. MINIMIDT, Yaoundé, Cameroun.
- Mugnier, A. et Martinez-Plaza, S. 2010 Les forêts de la Guinée équatoriale en 2008, dans de Wasseige, C., Devers, D., De Marken, P., Eba'a Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, P. (dir.), *Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2008*, 75-85. Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
- Ndjimbi, F. 2010 Les tourments de la filière bois au Gabon. *Business Gabon*, juin, http://gabonco.com/show_article.php?IDActu=18742 (12 mars 2011).
- OCDE 2006 Analyse des politiques agricoles du Cameroun, www.oecd.org/dataoecd/41/36/37472112.doc (17 mars 2011).
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) 2011 (non daté) National strategy for food security and agriculture development – Horizon 2015, http://www.fao.org/tc/tca/nepad/fsad_en.asp. (6 juillet 2011).

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) 2010 Évaluation des ressources forestières mondiales 2010, Global Tables, <http://www.fao.org/forestry/fra/fra2010/en/> (10 mai 2010).
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) 2011 Atlas de l'Afrique (non daté), <http://www.fao.org/ag/AGP/agpc/doc/Counprof/cameroon/figure7.htm> (10 mai 2011).
- Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) 2010 EU tropical hardwood log imports fall to lowest level ever, <http://www.itto.int/Legislation/regulations/id=2527> (2 mars 2011).
- Rapport national d'investissement, Gabon 2008 Conférence de haut niveau sur l'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique : les défis du changement climatique. Syrte, Libye, 15-17 décembre 2008.
- République démocratique du Congo (RDC), Budget de l'État 2010, http://www.ministeredubudget.cd/budget2010/budget_promulgue/depenses/investissement_ressources_exterieures.pdf (21 February 2011).
- Shinn, D.H. 2008 Military and security relations: China, Africa and the rest of the world, dans Rotberg, R.I. (dir.), *China into Africa: trade, aid, and influence*. World Peace Foundation, Cambridge, Massachusetts.
- Singapore Business Review 2010 Olam International inks joint ecozone project with Gabon, 20 août 2010, <http://sbr.com.sg/agribusiness/news/olam-international-inks-joint-ecozone-project-gabon> (17 mars 2011).
- Tambwe K.'a Mwimba, D.-L. 2010 Valorisation des ressources minérales dans la convention minière signée entre la République populaire de Chine et la République démocratique du Congo, dans *Les enjeux de la Convention minière RDC-Chine : Analyse du contrat chinois par les experts congolais*. Centre d'études pour l'action sociale, Kinshasa.
- Tieguhong, J.C., Ingram, V. et Schure, J. 2009 Impacts of artisanal gold and diamond mining on livelihoods and the environment in the Sangha Tri-National Park landscape. CIFOR, Bogor, Indonésie, http://www.cifor.cgiar.org/publications/pdf_files/Books/BCchupezi0901.pdf (12 March 2011).
- TTRECED (Technical Training Centre for Development) et CIFOR 2010 Commerce et investissements chinois en Afrique : évaluation préliminaire pour le cas du Cameroun. Projet de rapport du CIFOR.
- Young, C. 1978 Zaïre: the unending crisis. *Foreign Affairs* 57(1) : 69-185.
- Zhang Hua 2010 Trends in Chinese trade and investment in Africa's mining sector. Document de projet du CIFOR non publié, données collectées dans les rapports de statistiques douanières chinoises 2000-2008 et 2009 (base de données en ligne)

Les documents de travail du CIFOR contiennent des résultats préliminaires ou anticipés concernant d'importantes questions sur les forêts tropicales qui nécessitent d'être publiées à l'avance. Ces documents sont produits pour informer et inciter la discussion. Leur contenu a été révisé à l'interne, mais n'a pas subi la procédure d'examen par les pairs.

Depuis l'an 2000 et la mise en œuvre de la politique d'expansion internationale de la Chine, l'intérêt des entreprises chinoises d'État et privées pour les ressources et les possibilités d'investissement dans le bassin du Congo a considérablement augmenté, générant de nouveaux débouchés mais aussi de potentiels coûts sociaux et environnementaux. Ce rapport synthétise les principaux résultats des études de cadrage préliminaire réalisées par le CIFOR et ses partenaires au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Gabon. Il se concentre sur les possibles liens entre le commerce et les investissements chinois dans les secteurs forestier, minier et agricole et les effets sur les forêts et sur les communautés de la région qui en sont tributaires. Toutes les études ont été réalisées dans le cadre du projet du CIFOR intitulé « Le commerce et les investissements chinois en Afrique : évaluation et gestion des compromis entre économies nationales, moyens de subsistance locale et écosystèmes forestiers », initié en 2010. Les études de cadrage ont produit des résultats intéressants, notamment une meilleure compréhension des principales tendances liées au commerce des ressources naturelles entre les pays cibles et la Chine, ainsi qu'aux grands secteurs économiques ciblés par les investisseurs chinois (forêts, mines, agriculture). Les études se sont également intéressées au rôle des agences nationales chargées d'encourager les investissements et de veiller à ce que les entreprises respectent les exigences environnementales et sociales. Elles ont permis de mieux comprendre les processus informels relatifs aux investissements et à l'acquisition de terres et d'autres ressources.



PROGRAMME DE
RECHERCHE SUR
les Forêts, les Arbres et
l'Agroforesterie

Cette recherche a été menée par le CIFOR dans le cadre du Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (CRP-FTA). Ce programme collaboratif vise à améliorer la gestion et l'utilisation des forêts, de l'agroforesterie et des ressources génétiques des arbres à l'échelle du paysage, des forêts aux exploitations agricoles. Le CIFOR dirige le CRP-FTA en partenariat avec Bioversity International, le CIRAD, le Centre international d'agriculture tropicale et le Centre mondial de l'Agroforesterie.

cifor.org

blog.cifor.org



Bundesministerium für
wirtschaftliche Zusammenarbeit
und Entwicklung



Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le CIFOR oeuvre en faveur du bien-être humain, de la conservation de l'environnement et de l'équité par sa recherche scientifique qui contribue à l'élaboration des politiques et des pratiques affectant les forêts dans les pays en développement. Le CIFOR est membre du Consortium du CGIAR. Son siège est situé à Bogor en Indonésie et il est également implanté en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud.

